

Union
Africaine



LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE

THE AFRICA-EU PARTNERSHIP



Mécanismes Africains d'Évaluation de la Qualité (AQRM)

Un outil d'assurance qualité interne
pour les institutions d'enseignement
supérieur

Olusola Oyewole

Français et anglais combinés



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP

LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE



Mécanismes Africains d'Évaluation de la Qualité (AQRM)

Un outil d'assurance qualité interne
pour les institutions d'enseignement supérieur

Olusola Oyewole

La présente initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union
Européenne et de l'Union Africaine par:



Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



Le présent document est disponible sous licence: licence CC BY-NC-ND 4.0 (Attribution-Non-commercial-No Derivatives 4.0 International).

Normes et Directives Africaines pour la Gestion de la Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ASG-QA) Initiative HAQAA <http://hdl.handle.net/2445/126939>.

Le présent document a été préparé pour la Commission de l'Union Africaine et la Commission de l'Union Européenne. Il n'engage, toutefois, que ses auteurs et lesdites Commissions ne sauraient être tenues responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations y contenues.

À propos de l'initiative HAQAA2

L'initiative HAQAA2 a été un effort ambitieux en vue de promouvoir l'harmonisation continentale africaine en matière d'assurance qualité, ainsi que l'intégration régionale africaine dans l'enseignement supérieur en général, conformément aux ambitions du cadre «PAQAF» de l'Union Africaine et de la Stratégie Continentale pour l'Éducation en Afrique (CESA). L'initiative HAQAA2 est financée par la Commission Européenne, dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE.

Dans une continuité de la HAQAA1, cette initiative a été ajustée et repositionnée au cours des trois dernières années, en répondant et en s'adaptant à la crise du Covid et en abordant de nouvelles thématiques politiques importantes lorsque cela était nécessaire. L'initiative a été structurée autour de trois domaines d'action fondamentaux : le renforcement des capacités, la formation et l'appui au CESA (le volet politique).

Cette initiative a impliqué diverses parties prenantes du secteur de l'enseignement supérieur aux niveaux institutionnel, national et régional. La dernière activité de l'initiative HAQAA2 se veut un événement de démonstration qui rassemble tous ces éléments.

Objectif général

Améliorer la qualité et l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain et soutenir l'employabilité et la mobilité des étudiants à l'échelle continentale.

Objectifs spécifiques :

- renforcer la culture de l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur ;
- renforcer les capacités des agences d'assurance qualité à mettre en œuvre les normes et directives africaines de l'assurance qualité et en améliorer la coordination interrégionale ;
- Renforcer les capacités de l'UA à mettre en œuvre le Cadre Panafricain d'Assurance Qualité et d'Accréditation (PAQAF).

Figurant au nombre des outils du Cadre Panafricain d'Assurance Qualité et d'Accréditation (PAQAF) et approuvé par la Commission de l'Union Africaine, le Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité (AQRM) bénéficie également de l'appui du contrat, notamment pour son évaluation et son positionnement en tant qu'outil convivial en ligne hébergé par l'Association des Universités Africaines.

A propos de l'Association des Universités Africaines (AUA)

L'AUA, dont le siège est à Accra, au Ghana, a été créée en 1967. L'AUA est l'organisation faitière et le principal forum de consultation, d'échange d'informations et de coopération entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur en Afrique. Avec une adhésion initiale de 34 institutions en 1967, l'AUA compte aujourd'hui plus de 420 institutions présentes dans 46 pays africains, et fonctionne dans trois langues officielles, à savoir l'Anglais, le Français et l'Arabe.

En tant que porte-voix de l'enseignement supérieur en Afrique, l'AUA vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique et à renforcer sa contribution au développement de l'Afrique, notamment en apportant un appui aux fonctions essentielles de l'enseignement supérieur et en facilitant la réflexion critique et la recherche de consensus sur les questions relatives à l'enseignement supérieur et au développement de l'Afrique.

En tant qu'organisme clé de l'enseignement supérieur doté d'un mandat continental, l'AUA a une voix unique sur les questions concernant l'enseignement supérieur en Afrique. D'où la motivation des partenaires au développement à la soutenir dans ses programmes et services dans des domaines tels que les TIC, le genre, le changement climatique, la santé, l'assurance qualité, l'éducation des jeunes, le maintien de la paix, le plaidoyer, les centres d'excellence et les nouveaux paradigmes de recherche.

Devise

La voix de l'enseignement supérieur en Afrique.

Vision

Être le principal défenseur de l'enseignement supérieur en Afrique, avec la capacité de soutenir ses institutions membres pour qu'elles répondent aux besoins nationaux, continentaux et mondiaux.

Mission

Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur en Afrique tout en renforçant sa contribution au développement de l'Afrique.

Avant-propos

Le Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité (AQRM) est un outil que les institutions d'enseignement supérieur en Afrique peuvent utiliser pour garantir la qualité de leurs programmes et processus. Il a été adopté par la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union Africaine en 2007. En 2018, la Commission de l'Union Africaine a transmis le questionnaire de l'AQRM à l'AUA, mais l'on s'est rendu compte qu'une refonte de l'ensemble de l'instrument s'avérait inévitable. L'instrument a été redéveloppé par l'AUA et le lancement du Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité (AQRM) pour une amélioration institutionnelle a eu lieu le vendredi 3 juin 2022, avec une réponse écrasante du monde entier.

L'AQRM a fait l'objet d'une promotion dans le cadre de l'Harmonisation du Programme Africain d'Assurance Qualité 1 et 2, au cours duquel son contenu a été amélioré pour prendre en compte les questions émergentes dans l'enseignement supérieur, après le Covid.

Le programme HAQAA2 a permis de développer une version en ligne de l'AQRM afin que les institutions puissent elles-mêmes remplir les questionnaires pour une analyse en ligne.

Cet outil s'est avéré utile dans le sens du pilotage du processus d'assurance qualité interne des établissements. Des questions relatives à la validation de l'auto-analyse institutionnelle ont été soulevées. Cependant, les institutions sont invitées à mettre en place des équipes de validation internes pour se contrôler elles-mêmes. L'outil AQRM peut être utilisé par toute institution ou par une unité, un département ou un collègue d'une institution quelconque. Sa version actuelle a pour but de permettre aux institutions de promouvoir son utilisation à plus grande échelle dans leur environnement.

Olusola Oyewole. PhD.

Secrétaire-Général,

Association des Universités Africaines

Remerciements

Nous saluons les diverses contributions des personnels de la Commission de l'Union Africaine et de l'Association des Universités Africaines à la réalisation du présent document. Bien qu'il ne soit pas possible de les citer tous, il convient de reconnaître tout particulièrement, entre autres, les contributions du Dr Beatrice Njenga, du Prof. Peter Okebukola, du Prof. Olusola Oyewole, du Prof. Jonathan Mba, du Dr Violet Makuku, de Mme Nodumo Dhlamini.

Nous saluons l'appui exceptionnel de OBREAL Global, Barcelone, Espagne pour cette publication.

Table des matières

À propos de la HAQAA2	iii
À propos de l'AUA	iv
Avant-propos	v
Remerciements	vi
Chapitre 1	Qualité et assurance qualité de l'éducation	1
Chapitre 2	Introduction au Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité (AQRM) pour l'enseignement supérieur	16
Chapitre 3	Guide d'utilisation du Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité	20
Chapitre 4	Fréquence et notation du Processus d'Évaluation	23
Chapitre 5	Normes et directives pour l'assurance qualité interne de l'AQRM	25
Chapitre 6	L'outil AQRM	44
Chapitre 7	Questionnaires de l'évaluation	65

Chapitre 1

Qualité et assurance qualité de l'éducation

1.1 Qualité

La qualité est un concept multidimensionnel dont les significations varient selon les acteurs et les situations. En tant que concept, la «**qualité**» est diversement interprétée comme étant:

- “l'adéquation à l'objectif” - évaluée par la mesure dans laquelle chaque produit de l'enseignement supérieur correspond à l'objectif envisagé ou déclaré;
- ‘l'adéquation de l'objectif’ - évaluée par la mesure dans laquelle les dispositions d'une institution s'alignent ou correspondent aux priorités, buts, objectifs et aspirations à l'échelle nationale’;
- ‘le passage d'un état à un autre avec une valeur ajoutée’;
- ‘l'obtention d'un produit irréprochable’;
- ‘l'excellence’ - est perçue comme l'atteinte d'un niveau exceptionnellement élevé ;
- entre autres, ‘l'atteinte de normes exceptionnellement élevées’;
- ‘la conformité aux normes généralement acceptées, telles que définies par une institution, les organismes d'assurance qualité et les communautés universitaires et professionnelles appropriées’¹;
- l'ensemble des caractéristiques d'un produit ou d'un service qui ont trait à sa capacité à satisfaire des besoins donnés ou à sa *valeur* pour les Clients.

La qualité est devenue une caractéristique qui fait partie intégrante du système éducatif dans le monde entier, mais le concept d'«éducation de qualité» a des significations variées pour les diverses parties prenantes du secteur de l'éducation. M. Njoku²

1 Materu Peter (2007) Higher education quality assurance in sub-Saharan Africa. Document de travail de la Banque Mondiale No. 124. La Banque Mondiale.

2 Njoku, P. (2006) Quality Assurance in Higher Education. Communication présentée à l'occasion de la 30e Conférence annuelle de l'Association Nigérienne pour l'Administration et la Planification de

a noté que les universitaires définiront la qualité dans l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur la qualité des travaux de recherche effectués par un collègue ou par une institution, tandis que les étudiants de premier cycle se concentreront sur la question de l'enseignement, leur expérience d'apprentissage et l'environnement, quand les organismes professionnels mettront, eux, l'accent sur le respect des normes et des compétences professionnelles.

Dans une autre publication de la Banque Mondiale³, plusieurs raisons ont été avancées qui privilégient la qualité de l'éducation par rapport à la quantité à divers niveaux de l'enseignement supérieur. Les pays ont été encouragés à promouvoir une éducation de qualité parce que :

- La qualité est plus étroitement liée à la croissance. Les travailleurs possédant des compétences cognitives, techniques, de communication et d'équipe de meilleure qualité sont plus à même d'assimiler la technologie, de repousser les frontières de la connaissance, de travailler en groupe et de prendre des décisions efficaces qui renforcent la capacité technologique de la compétitivité et qui servent de base à l'innovation dans la recherche appliquée dans des domaines tels que l'ingénierie et les biosciences;
- Les institutions d'enseignement supérieur équipées pour dispenser un enseignement de qualité et mener des recherches appliquées pertinentes sont également susceptibles de cultiver des liens multiples avec l'industrie et de stimuler le développement fondé sur la connaissance par divers canaux avérés;
- Une éducation de meilleure qualité peut entraîner une baisse du chômage des diplômés et leur permettre de participer efficacement à l'apprentissage tout au long de leur vie;
- L'une des stratégies pour arrêter la détérioration du passé et revitaliser les systèmes d'enseignement supérieur en Afrique est la promotion de la qualité dans l'enseignement supérieur et dans le processus d'assurance qualité.

Le besoin actuel de développement pour de nombreux pays africains exige qu'ils produisent des diplômés capables de stimuler l'innovation, de promouvoir le développement et la diversification de nouveaux services et produits et de maximiser

l'Éducation, tenue à Enugu State University of Science and Technology, Enugu, Nigeria. 2 au 6 octobre 2006. 15 pages

3 Banque Mondiale (2008) Accelerating Catch-up: tertiary education for growth in sub-Saharan Africa. Synopsis. Page 7

les rendements par une allocation et une gestion plus efficaces des actifs. Cela n'est possible que si les institutions d'enseignement - du niveau primaire au niveau tertiaire - s'engagent à dispenser une éducation de qualité.

Il est nécessaire de promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux du système éducatif. En effet, une éducation primaire de mauvaise qualité donnera lieu à des matières premières de mauvaise qualité pour les écoles secondaires, qui fourniront également des étudiants de mauvaise qualité aux niveaux tertiaires pour des diplômés qui sont censés être inutiles à eux-mêmes et à la société. L'Afrique a besoin d'une éducation de qualité qui produira des diplômés qualifiés et innovants qui, en retour, soutiendront le développement économique national et continental.

La stratégie qu'utilisent les institutions d'éducation pour assurer ou vérifier la qualité de leur système éducatif s'appelle l'assurance qualité.

1.2 L'assurance qualité :

L'assurance qualité est diversement reconnue pour prendre en compte:

- “le processus d'évaluation de l'adéquation aux objectifs d'une institution ou d'un programme à l'aide de mesures appropriées, processus qui examine l'efficacité et l'efficience des intrants, des autres processus et des résultats relatifs aux objectifs et mandats que l'institution s'est assigné sur la base de certaines normes”;
- “le processus consistant à s'assurer que sont en place des normes (ou exigences) minimales respectées et améliorées, de manière régulière”;
- “Toutes les actions planifiées ou systématiques nécessaires pour donner une confiance suffisante au fait qu'un produit ou qu'un service répondra à des besoins donnés. (S'assurer que la qualité est bien ce qu'elle doit être)”.

1.2.1 L'assurance qualité dans l'éducation

L'enseignement supérieur est l'un des domaines où le concept d'assurance qualité est mis en avant.

Du point de vue de l'enseignement supérieur, l'assurance qualité est le processus d'examen d'une institution, de ses équipements et de ses programmes en vue d'y voir si les normes attendues sont respectées, maintenues et améliorées. Il s'agit d'un processus où les exigences de base en matière d'infrastructure, d'enseignement

et d'apprentissage, de développement du personnel, de recherche, des questions estudiantines, de conception et de développement de programmes sont examinées par un processus d'évaluation organisé et systématique.

L'assurance qualité dans l'éducation est le "processus d'examen planifié et systématique d'une institution ou d'un programme en vue de déterminer l'existence et l'amélioration de normes acceptables d'éducation, d'érudition, d'enseignement, d'administration et d'infrastructure".

L'objectif de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est de garantir l'amélioration des normes et la qualité de l'enseignement supérieur afin que celui-ci réponde aux besoins des étudiants, des employeurs et des institutions de financement.

1.2.2 Les forces motrices de l'assurance qualité

Diverses forces motrices imposent le besoin de bons mécanismes d'assurance qualité dans notre système éducatif. Il s'agit notamment de :

1.2.2.1 L'exigence d'efficacité et de compétitivité :

Le rôle de l'éducation, de la formation et du développement des ressources humaines de haut niveau dans la résolution des crises et des défis politiques et économiques du continent africain est également au cœur des recommandations de la Commission pour l'Afrique et des engagements pris dans le communiqué de Gleneagles.

De nombreux gouvernements et organismes internationaux de développement et de financement considèrent désormais qu'un système d'enseignement supérieur performant et réactif est indispensable au développement social et économique et à l'établissement de sociétés et d'économies fondées sur la connaissance.

Les institutions africaines d'enseignement supérieur devront accélérer le développement de leur capacité de planification et de prestation afin de réagir et d'être prêts à relever les nouveaux défis et à accomplir les nouvelles tâches qui leur incombent dans le cadre émergent de l'aide au développement. Le développement et le maintien de la qualité et des normes s'avéreront une composante essentielle de l'état de préparation de l'enseignement supérieur sur le continent - en tant que facteur destiné à améliorer l'efficacité, le benchmarking et la compétitivité de l'enseignement supérieur. Plusieurs nouveaux développements relatifs à la

demande accrue d'enseignement supérieur, aux nouveaux modes de prestation et à la mobilité croissante des étudiants et des professionnels universitaires au-delà des frontières nationales ont tous un impact sur les institutions d'enseignement supérieur africains d'une manière qui exige une planification et une capacité de mise en œuvre plus fortes de l'assurance qualité.

1.2.2.2 Mobilité croissante, mondialisation et reconnaissance transfrontalière des diplômes :

L'augmentation de la mobilité transfrontalière des étudiants et du personnel universitaire a placé la question de la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires et professionnels en tête des priorités des systèmes d'enseignement supérieur.

La reconnaissance transfrontalière des diplômes et l'accréditation conjointe des titres et des diplômes ne sont pas nouvelles sur le continent africain, et divers mécanismes bilatéraux et multilatéraux sous-régionaux ont été mis en place depuis un certain temps pour faciliter ces processus, par exemple, en Afrique de l'Est par le Conseil Interuniversitaire, en Afrique Australe par un Comité Technique de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe et pour les pays africains francophones par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Toutefois, il est largement admis que les initiatives internationales et régionales existantes en matière d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des diplômes doivent être renforcées et mises en œuvre plus efficacement. Dans le contexte de l'augmentation des nouvelles formes d'enseignement supérieur transfrontalier et du large éventail de possibilités ouvertes par l'inclusion de l'éducation dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (GATS), de nouvelles initiatives régionales et internationales sont nécessaires pour le renforcement de la protection des étudiants au niveau mondial, tout en respectant l'autorité de chaque pays à réguler l'assurance qualité et l'accréditation de son propre système d'enseignement supérieur. Cette évolution appelle à une plus grande collaboration entre les prestataires de services d'enseignement supérieur nationaux et les organisations et réseaux internationaux sur l'assurance qualité, afin de permettre aux prestataires africains et à leurs systèmes nationaux d'avoir une image claire des régimes d'accréditation et de reconnaissance des pays hors du continent et des dernières tendances et évolutions à cet égard.

1.2.2.3 Implication des intérêts privés dans l'enseignement supérieur :

De nouveaux prestataires privés d'enseignement supérieur interviennent de plus en plus dans de nombreux pays d'Afrique. Pour certains, les rendements financiers sont les principaux facteurs de motivation. Si des mesures urgentes ne sont pas prises, ces prestataires privés auront tendance à compromettre les normes académiques. L'on peut s'y attendre, car certains de ces prestataires n'ont pas bénéficié d'un enseignement supérieur et peuvent vouloir faire des économies. L'actualité des universités privées du Nigeria donne du crédit à ces affirmations. Les universités privées qui n'ont pas encore produit de titulaires de diplôme premier cycle mettent actuellement en place des programmes de troisième cycle ; les professeurs sont nommés avec des qualifications et des expériences académiques de faibles niveaux ; le taux de rotation des présidents de ces universités privées est alarmant, une université pouvant avoir jusqu'à deux ou trois présidents en un an. Il devient évident qu'en l'absence de mécanismes d'assurance qualité adéquats, les possibilités de mise sur le marché du travail de ces diplômés de ces systèmes d'enseignement supérieur privés pourraient faire l'objet de discrimination à l'avenir.

1.2.2.4 Le défi des nouveaux modes d'opération :

Face à la mondialisation, le monde de l'éducation et de l'apprentissage évolue rapidement et crée de nouvelles réalités et de nouveaux défis. La société de la connaissance, les innovations dans le domaine des TIC, l'accent mis sur l'économie de marché, la massification de l'offre et la participation à l'éducation ainsi que les libéralisations commerciales ont des implications de taille sur l'enseignement supérieur et sur l'apprentissage tout au long de la vie. De nouvelles questions contextuelles, dont la fourniture électronique de services éducatifs, la fourniture et la consommation transfrontalières de services éducatifs, le développement de compétences en dehors des dispositifs d'apprentissage formels, les nouveaux types de qualifications, et même la fourniture commerciale d'enseignement et d'apprentissage, continuent de remettre en question les institutions, les politiques, les dispositifs de financement et les cadres réglementaires existants dans de nombreux pays.

Ces évolutions récentes soulèvent également de nouvelles questions quant aux capacités réglementaires et aux limites des cadres politiques nationaux ou régionaux existants. En outre, la situation actuelle accroît la pression pour que de nouveaux efforts soient consentis pour la protection des étudiants, tant au niveau national qu'international.

1.2.2.5 Augmentation du nombre d'inscriptions :

Les institutions d'enseignement supérieur sont soumises à une pression croissante pour admettre plus d'étudiants que ne le permet la capacité de leur personnel et de leurs infrastructures, ce qui se traduit par une augmentation phénoménale des inscriptions dans presque toutes les institutions d'enseignement supérieur, alors même que les ressources en personnel, en équipement, en bibliothèques et en laboratoires sont encore limitées, voire en diminution. Bien que cette augmentation crée des opportunités pour que les services et la production soient assurés par un personnel hautement qualifié et créatif, l'entretien d'un tel cadre.

Les questions de qualité en termes de marché de l'emploi sont mesurées non seulement par des approches traditionnelles de l'assurance qualité axées sur les intrants, mais aussi de plus en plus par des approches axées sur les résultats et les compétences. La manière dont les produits de ces institutions, qu'il s'agisse de diplômés, de produits de la recherche ou de services techniques, sont perçus et reçus par les communautés concernées, revêt donc une importance capitale.

Malgré les problèmes posés par les exigences d'ajustement structurel et les diverses autres crises politiques et sociales, l'enseignement supérieur africain a toujours cherché à répondre aux demandes accrues d'accès. Avec l'augmentation de la demande, les institutions d'enseignement supérieur ont subi des pressions pour attirer plus d'étudiants en promettant et en offrant des programmes de haute qualité. Cependant, cette situation se veut nouvelle pour de nombreuses institutions africaines d'enseignement supérieur qui doivent encore développer des stratégies de mobilisation des ressources et d'entrepreneuriat universitaire. De nombreuses universités essayant d'aller au-delà de ce que leurs ressources humaines et autres peuvent supporter, la qualité risque d'en être compromise. Cette situation est particulièrement problématique dans un contexte où les universités africaines publiques et privées peuvent être en concurrence avec des prestataires étrangers opérant dans leurs pays.

1.2.2.6 L'exigence du marché pour la qualité et la pertinence de l'éducation

Nous entrons à grands pas dans une ère où les utilisateurs finaux des produits de l'enseignement supérieur exigent de ces institutions des produits qui soient pertinents et qui revêtent des compétences exceptionnelles. Aujourd'hui, il ne suffit pas d'être titulaire d'une qualification quelconque, il est important de pouvoir faire preuve des compétences nécessaires à la réalisation de certains services. Les

institutions d'enseignement supérieur doivent donc s'assurer que leurs intrants, processus et extrants répondent aux niveaux de qualité requis par la mise en œuvre et l'institution de programmes d'assurance qualité appropriés.

1.2.2.7 Le défi de la fuite des cerveaux

L'on estime qu'environ 3 millions d'Africains vivent en Europe et en Amérique du Nord. Plus de cent mille d'entre eux sont des professionnels. La Banque Mondiale a indiqué que 23 000 diplômés universitaires et 50 000 cadres quittent l'Afrique chaque année. Des estimations montrent que 40 000 titulaires de doctorats africains vivent hors de l'Afrique.

D'aucuns estiment que le phénomène de la «fuite des cerveaux» peut être bénéfique dans la mesure où les professionnels compétents et hautement qualifiés peuvent mettre leurs capacités au service de leur pays d'origine, qui peuvent bénéficier des envois de fonds des émigrants, des possibilités d'exportation de technologies, du transfert de connaissances, des liens avérés avec les institutions étrangères et de l'accès aux réseaux internationaux. Les grandes compétences de la jeunesse africaine n'auront pas besoin d'émigrer hors du continent à la recherche d'une éducation de qualité si tant est que celle-ci est dispensée dans les pays africains.

Un moyen important de retenir nos ressources humaines est d'améliorer l'environnement de travail dans les différents pays et de veiller à ce que les étudiants de nos pays ne reçoivent pas une éducation de second ordre.

1.2.2.8 Le défi de l'éducation transnationale émergente

Pour leur éducation, leurs qualifications et leurs compétences, les quatre murs des institutions africaines d'enseignement supérieur ne suffisent plus pour de nombreux jeunes africains. Cette nouvelle forme d'éducation est fournie par l'éducation transnationale. Par enseignement transnational, il faut entendre "tous les types de programmes d'études supérieures, ou d'ensembles de cours, ou de services éducatifs, notamment ceux de l'enseignement à distance, dans lesquels les apprenants se trouvent dans un pays différent de celui où est basé l'établissement qui délivre le diplôme". L'éducation transnationale est actuellement impulsée par la mondialisation et par la soif d'apprentissage tout au long de la vie de nombreux citoyens du monde. La récente urgence de Covid-19 a permis à de nombreux jeunes avides d'éducation de se connecter à diverses formes d'éducation transnationale. Il existe plusieurs mécanismes d'exécution de l'éducation transnationale notamment:

- a) Le campus délocalisé / Campus satellite ;
- b) La franchise;
- c) L'articulation;
- d) L'enseignement à distance (non ouvert)/enseignement virtuel/enseignement à distance par auto-apprentissage ;
- e) Les études à l'étranger;
- f) Le double diplôme / Articulation de programmes ;
- g) Les universités d'entreprise;
- h) L'établissement extraterritorial;
- i) Le programme universitaire international conjoint.

De nombreuses organisations nationales et internationales ne savent pas quelle attitude adopter vis-à-vis de l'éducation transnationale. Alors que de nombreux pays développés gagnent actuellement de l'argent sur le dos des pays moins développés grâce à l'éducation transnationale, de nombreux pays africains doivent encore développer des mécanismes appropriés pour la contrôler et la réguler à leur profit.

Alors que certains pays la considèrent comme une menace pour le monopole de leurs autorités nationales, d'autres perçoivent son potentiel pour améliorer l'accès, élargir la participation, enrichir les programmes d'études, élargir le choix et la flexibilité et avoir un impact sur certaines aptitudes et compétences qui ne sont pas disponibles dans de nombreuses institutions traditionnelles d'enseignement supérieur.

L'un des principaux défis réside dans le fait que les fournisseurs de ce type d'enseignement supérieur ne sont pas des institutions d'enseignement comme les universités, mais des entités commerciales, telles que Coursera, qui dotent les jeunes des compétences du siècle actuel.

Au-delà de cette réalité, ces entités commerciales posent le défi de la garantie d'un enseignement transnational qui se doit de répondre aux normes de qualité fixées dans chaque pays.

1.2.2.9 Le défi lié à la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 a donné un nouveau visage à l'enseignement supérieur sur de nombreux continents. Suite à celle-ci, le mode d'enseignement et d'apprentissage en présentiel devra laisser la place à l'enseignement et à l'apprentissage virtuels. De nombreuses institutions se sont efforcées de produire les infrastructures nécessaires à la nécessité de réaliser l'apprentissage dans l'espace virtuel. Aujourd'hui, les examens, les exercices pratiques, la recherche ainsi que d'autres activités sont facilités par le virtuel. Il faut s'assurer que la qualité de ces modes d'enseignement soit à la hauteur des normes en vigueur pour ces programmes.

1.3 Approche globale de l'assurance qualité

Le processus d'assurance qualité varie en fonction de ses objectifs. Il existe des programmes d'assurance qualité visant à évaluer un aspect partiel d'un système, sans vérifier la totalité de ce système. Cette approche partielle n'aura aucun effet durable sur la promotion de la qualité totale comme l'exige le défi actuel.

Okebukola (2006)⁴ a proposé une approche globale de l'assurance qualité, qui se concentre sur les dimensions des INTRANTS, des PROCESSUS et des RÉSULTATS (comme l'indique la figure 1). Il s'agit d'un mécanisme de "Points de Contrôle Critique" pour assurer la qualité. Dans ce modèle, l'on part du principe selon lequel lorsque les intrants (ressources humaines et matérielles et/ou matériaux d'équipement) sont de qualité standard et que les processus de qualité sont suivis, les extrants seront d'une équivalente qualité. Les éléments qui sont évalués dans ce modèle global constituent la substance de la plupart des outils et mécanismes d'assurance qualité.

4 Okebukola, P (2006) Quality Assurance in Nigeria. Conférence de l'UNESCO sur l'assurance qualité en Afrique. Nairobi, Kenya. February, 2006

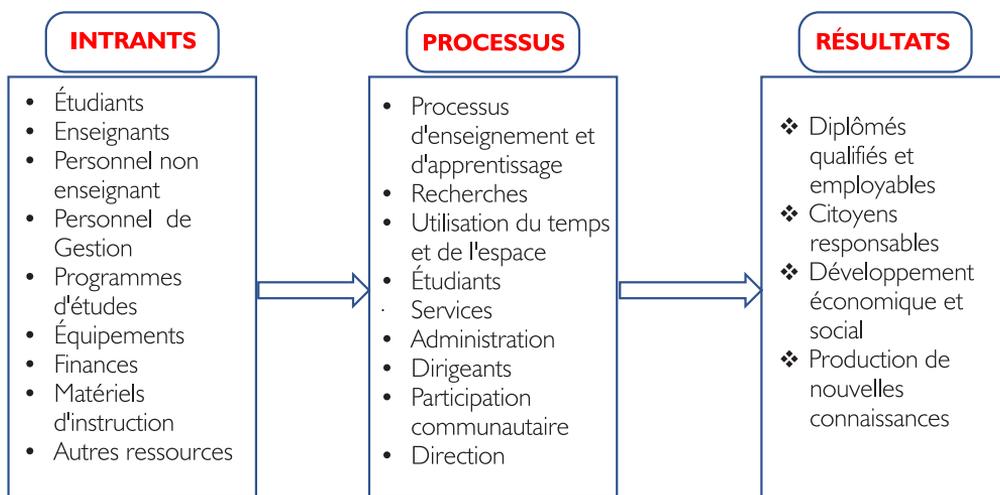


Figure 1 : L'assurance qualité de quoi ? (Okebukola, 2006)

1.4 Processus d'assurance qualité

Pour qu'une nation mette en place de bons mécanismes d'assurance qualité pour son système éducatif, les éléments suivants sont nécessaires :

(a) Les structures 'institutionnalisées' d'assurance qualité

Il s'agit de l'organisme, de l'unité ou de l'agence reconnus et habilités pour garantir la mise en place et le respect des mécanismes d'assurance qualité définis.

La structure institutionnalisée pourrait exister au niveau national, régional, professionnel ou même continental. Une telle structure ou un tel organe devrait avoir l'autorité nécessaire, en vertu de la loi, pour fixer des normes, des critères de référence, en vue de répondre aux critères établis et d'avoir le pouvoir d'assurer la conformité, par le biais de mécanismes de suivi et de contrôle appropriés et le pouvoir de sanctionner de manière appropriée pour assurer la conformité.

(b) Les mécanismes d'assurance qualité

Il s'agit du processus par lequel l'on procède à une vérification de la qualité. Dans la plupart des institutions d'enseignement, des normes académiques minimales ou des critères de référence sont fixés pour les différentes composantes de cette institution, les programmes ou les cours. Aujourd'hui, les références cèdent la place aux Normes Académiques Minimales du Programme de Base (CCMAS). Selon le concept des CCMAS, les agences nationales de réglementation fournissent un

pourcentage des programmes d'études qui devraient être mis en place pour chaque discipline en vue de permettre à l'institution de proposer des cours supplémentaires développés par cette même institution, conformément à sa mission et à sa vision.

Des mécanismes sont mis en place pour que les institutions vérifient leur niveau de conformité à ces normes par le biais d'un processus appelé «**auto-évaluations institutionnelles**» (l'utilisation de concepts, de techniques et de résultats d'évaluation pour favoriser l'amélioration et l'autodétermination), ou par le biais d'un **système d'examen externe**, qui est généralement effectué par une équipe indépendante qualifiée composée de représentants des parties prenantes du programme ou du système (notamment des professionnels expérimentés du domaine, des industries, des organismes professionnels, des étudiants, etc.)

(c) Les directives de l'assurance qualité :

Il s'agit de l'ensemble des procédures d'évaluation établies pour évaluer la qualité d'un programme ou d'une institution. Les critères sont généralement les éléments qui constituent les intrants, les processus et les résultats/produits, qui ont été précédemment mis en évidence.

(d) L'évaluation de l'Assurance qualité /Processus de révision/ Évaluation

Mécanismes et processus - Auto-évaluation, évaluation de programme, audit, évaluation institutionnelle/accréditation, etc.

(e) La communication, le plaidoyer et la publicité de l'assurance qualité

Il n'existe pas de qualité tant que les parties prenantes ne sont pas informées de l'évaluation de leurs intérêts dans les mécanismes d'évaluation de l'assurance qualité. Une communauté appropriée et un dialogue avec les institutions sur ce qui doit être fait pour répondre aux normes fixées et la communication des résultats de l'exercice d'assurance qualité de manière ouverte et transparente contribuent à garantir la qualité du processus ainsi que la qualité de l'agence ou de l'unité en charge de l'évaluation de la qualité elle-même.

1.5 Systèmes d'assurance qualité :

Selon l'objectif du processus et selon l'autorité en charge du processus d'assurance qualité, il existe deux grands types de systèmes d'assurance qualité.

Il s'agit essentiellement des deux systèmes suivants :

1. Le processus d'assurance qualité externe
2. le processus d'assurance qualité interne

1.5.1 Le processus d'assurance qualité externe

Ce processus d'assurance qualité externe est ce processus qui est mené par un organisme externe, généralement une agence de réglementation ou un organisme international d'assurance qualité. Ce processus est mis en œuvre à des fins diverses, notamment pour :

- (a) L'évaluation liée à l'ouverture initiale des programmes et des institutions ;
- (b) La supervision de la qualité par la fixation de normes académiques minimales pour différents domaines d'études, et de normes institutionnelles minimales ;
- (c) L'accréditation des programmes et des institutions universitaires. **L'accréditation** est un processus d'auto-évaluation et d'examen externe de la qualité utilisé dans l'enseignement supérieur pour vérifier qu'une institution et/ou ses programmes respectent les normes de qualité et qu'il est nécessaire d'en améliorer la qualité. Il peut y avoir une accréditation de programme ou une accréditation institutionnelle.

L'accréditation des programmes est le processus par lequel des programmes spécifiques tels que la médecine, l'histoire, le droit ou l'ingénierie proposés dans une institution sont évalués par rapport à des normes minimales fixées pour ce programme. Le programme est considéré comme accrédité lorsque les normes minimales sont respectées ou dépassées.

L'accréditation institutionnelle, quant à elle, est un processus par lequel les activités d'une institution sont évaluées en fonction de critères établis par une agence d'accréditation. Au nombre de ces critères figurent la gouvernance et l'administration, la stabilité financière, les admissions, les services au personnel, les ressources institutionnelles, les résultats académiques des étudiants, l'efficacité institutionnelle et les relations avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. L'accréditation institutionnelle porte sur la qualité globale de l'institution sans porter de jugement sur des programmes spécifiques. L'attention est portée non seulement sur l'offre éducative de l'institution évaluée, mais aussi

sur d'autres caractéristiques institutionnelles dont l'adéquation de la bibliothèque et des ressources pédagogiques, les services au personnel étudiant, les conditions financières, la gestion efficace et la force administrative. Les programmes éducatifs sont examinés dans le cadre de l'examen de l'ensemble de l'institution, mais pas de manière très détaillée. Les cinq caractéristiques clés de l'accréditation institutionnelle sont les suivantes :

- **l'Auto-étude** : Les institutions préparent un résumé rédigé de leurs performances sur la base des normes établies par l'agence d'accréditation ;
 - **l'Examen par les pairs** : L'examen de l'accréditation est effectué principalement par le personnel enseignant, administratif et technique d'institutions similaires ;
 - **la Visite sur place** : L'organisme d'accréditation envoie une équipe de visiteurs pour examiner l'institution ;
 - **l'Action (jugement) de l'organisme d'accréditation** : L'organisme d'accréditation prend des décisions sur le statut d'accréditation de l'institution ;
 - **le Suivi et la surveillance** Les institutions sont examinées au fil du temps selon des cycles allant de quelques années à dix ans. En principe, ces examens comprennent une visite sur place.
- (d) **l'Audit du Programme ou audit institutionnel** et "révision académique". En dehors de l'accréditation, les autres outils couramment utilisés pour évaluer la qualité des programmes et des institutions d'enseignement sont l'"audit" et la "révision académique";

L'audit est un processus d'examen d'une institution ou d'un programme visant à déterminer si son programme d'études, son personnel et ses infrastructures répondent à ses buts et objectifs déclarés. Il s'agit d'une évaluation d'une institution ou de ses programmes par rapport à sa propre mission, à ses propres objectifs et à ses propres normes déclarées.

Une révision académique est une auto-évaluation et une évaluation formant un diagnostic des résultats de l'enseignement, l'apprentissage, la recherche, les services et les extrants sur la base d'un examen détaillé d'un programme, ainsi que la qualité et les activités de son corps enseignant. Elle est conçue pour permettre à une institution d'évaluer ses propres programmes académiques sur la base d'une

auto-évaluation par l'unité, d'un examen par les pairs effectué par des collègues extérieurs au programme et d'un rapport sur ses conclusions.

- (e) L'harmonisation et la reconnaissance des grades et diplômes émanant des autres sources ;
- (f) Le classement des universités et des programmes.

1.5.2 L'assurance qualité interne

L'Assurance Qualité Interne (IQA) est également appelée contrôle interne de la qualité, audit interne, examen interne de la qualité, audit de la qualité universitaire, etc.

L'Assurance Qualité Interne (IQA) est le processus par lequel une institution réalise un processus d'assurance qualité au sein de son système dans le but de s'assurer de l'excellence de ses services.

L'Assurance Qualité Interne (IQA) est un terme général désignant les méthodes et procédures utilisées par les institutions pour examiner, évaluer et/ou apprécier la qualité de l'enseignement proposé et/ou de la recherche menée, les services proposés, etc.

L'objectif de l'assurance qualité interne est de permettre aux institutions de créer leur propre système, le mieux adapté à leur environnement et à leurs caractéristiques, afin de leur donner l'assurance qu'ils respectent les normes requises et les attentes.

Les institutions s'engagent à un processus d'assurance qualité interne non pas pour répondre aux exigences d'un organisme de réglementation, mais pour avoir la satisfaction de répondre aux attentes et de fournir de bons services à leurs parties prenantes, à savoir les étudiants, les parents d'étudiants, les employeurs, les gouvernements, les organismes de parrainage, les partenaires au développement, les entreprises et la communauté.

Au nombre des outils permettant de mener à bien un bon processus d'assurance qualité interne figure le Mécanisme d'Évaluation de la Qualité en Afrique (AQRM).

Chapitre 2

Introduction au Mécanisme d'Évaluation de la Qualité (AQRM) pour l'Enseignement Supérieur en Afrique

2.1 Introduction

L'assurance qualité des institutions d'enseignement supérieur (HEIs) est encouragée dans le cadre d'une initiative visant à revitaliser l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique.

Afin de contribuer à l'assurance qualité, la Commission de l'Union Africaine (CUA) est à l'origine du développement d'un Mécanisme d'Évaluation de la Qualité en Afrique (AQRM), qui permettra de mesurer de manière objective la qualité des institutions africaines d'enseignement supérieur (HEIs).

Le AQRM a des critères permettant aux institutions d'évaluer leur propre niveau de qualité. Il a été conçu pour aider les institutions à évaluer les progrès réalisés en matière de développement de la qualité, dans tous les domaines de l'enseignement et de la recherche. Il contribuera également aux efforts déployés par la Commission pour renforcer l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique.

2.2 But

Le but du Mécanisme d'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur en Afrique est de présenter une alternative aux systèmes mondiaux de classement/notation existants qui ne prennent pas en compte les spécificités africaines.

Le mécanisme d'évaluation de la qualité cherche à soutenir les processus d'amélioration de la qualité dans l'enseignement supérieur africain en développant des critères de qualité ou des références spécifiques à l'Afrique et en soutenant le développement de cultures institutionnelles de la qualité. Cela contribuera, au fil du temps, à une mise en œuvre réussie de la Stratégie d'Harmonisation des Programmes d'Enseignement Supérieur (HEP) de l'UA, car il est probable qu'il ouvre la voie à un partenariat accru entre les HEIs africaines. En définitive, le

mécanisme devrait aider l'enseignement supérieur africain à être plus compétitif dans le contexte d'un enseignement supérieur de plus en plus international.

L'existence d'un mécanisme d'évaluation de la qualité, spécifiquement adapté au contexte de l'enseignement supérieur africain, soutiendra également la CUA dans ses efforts d'identification des centres d'excellence à l'échelle continentale.

2.3 Niveau d'analyse

Bien que la qualité puisse être évaluée à différentes unités d'analyse (programme, département, faculté et institution), le niveau d'analyse du programme et de l'institution est le point central de l'AQRM.

Les institutions et les programmes sélectionnés pour l'évaluation sont présentés au Tableau 1, tandis que certains exemples des questions traitées dans le cadre des critères sont présentés au Tableau 2.

Tableau 1 : Critères institutionnels et critères du programme

Critères institutionnels	Critères du programme
Gouvernance et Direction	Direction
Ressources financières	Ressources financières
Infrastructures	Infrastructures
Recrutement, admission et sélection	Recrutement, admission et sélection
Enseignement et apprentissage	Enseignement et apprentissage
Résultats de recherches	Résultats de recherches
Assistance aux étudiants	Assistance aux étudiants
Engagement vis-à-vis de la communauté/la société en général	Engagement vis-à-vis de la communauté/la société en général
Caractéristiques du personnel	Caractéristiques du personnel
Caractéristiques des étudiants	Caractéristiques des étudiants
Taux de passage en année supérieure	Taux de passage en année supérieure
Procédures d'assurance qualité	Développement de programmes d'études



Tableau 2: Exemples de questions

Critères	Exemples de questions
Gouvernance et gestion	1. L'institution a une mission et des valeurs clairement énoncées, avec des objectifs et des priorités spécifiques
	2. L'institution a mis en place des stratégies spécifiques pour contrôler la réalisation des objectifs institutionnels et identifier les zones à problèmes
Infrastructures	1. Selon son mode de fonctionnement, l'institution dispose de suffisamment d'espaces de cours pour accueillir tous les étudiants
	2. Selon son mode de fonctionnement, l'institution dispose d'un espace d'apprentissage/étude suffisant pour les étudiants, notamment l'accès aux ressources d'apprentissage électroniques
Finances	1. L'institution a accès à des ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs en fonction de son budget et du coût unitaire des étudiants
	2. L'institution a mis en place des procédures pour attirer des fonds, notamment de l'industrie et du secteur des entreprises.

Nous espérons que les institutions s'approprient leurs propres processus d'assurance qualité, conformément aux politiques et procédures des organismes nationaux et régionaux d'assurance qualité, et qu'elles utiliseront le mécanisme d'évaluation de la qualité comme moyen de soutenir l'amélioration continue de la qualité. Si les institutions et/ou les programmes conservent un score de qualité «Excellente» pendant au moins quatre ans, elles pourront être reconnues comme «Centres d'Excellence de l'UA».

2.4 Évaluation de la Qualité institutionnelle

Pour chaque critère spécifique, il y a cinq scores possibles : De 0 à 4

Avec :

0 = Faible

1 = Insuffisant

2 = Satisfaisant

3 = Bien

4 = Excellent

Il sera loisible aux institutions de s'auto-évaluer à l'aide de ces scores à 5 points et les différents scores obtenus dans chaque catégorie leur permettront d'apprécier leur notation définitive sur le critère spécifié.

2.5 Aperçu du processus

Le mécanisme d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur africain est volontaire. Ce mécanisme sera mis en œuvre en partenariat avec les organismes régionaux et nationaux d'enseignement supérieur.

Les institutions travailleront avec les organismes nationaux d'enseignement supérieur concernés pour préparer leur soumission de notation de la qualité. Afin d'éviter les doublons et de soutenir le développement des processus nationaux d'assurance qualité à travers le continent, ce processus devra, dans la mesure du possible, être conforme aux procédures nationales d'assurance qualité.

Une équipe de deux personnes ou plus pourrait être désignée au sein de chaque unité départementale ou programme participant. Leur rôle consistera à traiter la soumission, à calculer le classement du programme institutionnel et à préparer un rapport narratif détaillant les points forts et les points à améliorer. Une fois terminés, l'évaluation et le rapport rédigé seront envoyés à l'équipe de coordination, qui en procédera à l'examen final et à la vérification. Il est proposé qu'une équipe de cinq personnes soit mise en place et chargée de gérer et d'organiser le marketing de ce processus d'évaluation de la qualité au niveau continental.

Chapitre 3

Guide d'utilisation du mécanisme africain d'évaluation de la qualité

Préambule

L'utilisation de l'instrument d'AQRM, qui soutient le travail des organismes nationaux, régionaux et continentaux d'assurance qualité (AQ), a été adoptée par la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union Africaine en 2007. La Commission de l'Union Africaine (CUA) a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cet outil africain d'amélioration d'AQ qui permettra d'évaluer les performances des institutions d'enseignement supérieur en fonction d'une série de critères convenus.

Cet exercice a pour but d'aider les institutions à réaliser des auto-évaluations qui soutiennent le développement de la culture de la qualité institutionnelle. La plupart des Communautés Africaines de l'Enseignement Supérieur, notamment les Agences Régionales d'Assurance Qualité (QAAs), les institutions nationales et certaines institutions individuelles des cinq régions africaines ont pris part au processus d'élaboration des Normes et Directives Africaines (ASG-QA). Les Ministres de l'Enseignement Supérieur des pays africains ont ainsi pris conscience que l'AQ (Normes et Directives, ainsi que l'Accréditation) est le principe le plus important pour revitaliser l'enseignement supérieur africain.

La mise en œuvre de l'AQRM vise à atteindre le principal objectif de la Convention d'Addis-Abeba de 2014, qui est d'améliorer la mobilité des étudiants et du personnel en permettant la comparabilité des diplômes grâce à l'utilisation des mêmes normes et outils d'amélioration.

L'AQRM aide les institutions africaines d'enseignement supérieur à s'approprier leurs propres processus d'assurance qualité et constitue un moyen de soutenir la qualité institutionnelle. En outre, cet exercice permet aux institutions individuelles d'améliorer leurs systèmes internes d'assurance qualité afin d'être compétitifs aux différents niveaux des systèmes de classement de l'enseignement supérieur dans le monde.

Cet exercice a permis l'harmonisation de l'AQ et de l'accréditation de l'enseignement supérieur africain dont l'importance a été notée par les Ministres de l'Enseignement Supérieur des pays africains lors de la réunion de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Arusha, en Tanzanie, en **1981**, réunion au cours de laquelle ils ont élaboré la **Convention d'Arusha** de 1981. L'importance de cette Convention, qui n'a pas été mise en œuvre pendant de nombreuses années, a été clairement illustrée par sa renaissance dans le cadre de la **Convention d'Addis-Abeba de 2014**, que l'AUA, en tant qu'organe de mise en œuvre de la Commission de l'Union Africaine, mettra en œuvre à plus grande échelle en 2018 par le biais de l'AQRM. L'AUA est également la «*Voix de l'Enseignement Supérieur en Afrique*».

Objectifs de l'AQRM :

L'évaluation institutionnelle de l'AQRM est destinée à l'amélioration des institutions. Il ne s'agit pas d'un outil de classement, mais il aide les institutions à

- a) s'améliorer ;
- b) construire une culture de la qualité ;
- c) se préparer pour le cycle quinquennal de ré-accréditation et ;
- d) à concourir favorablement dans les systèmes de classement aux niveaux national, continental et mondial.

Guide du processus

1. L'institution ou l'unité qui souhaite appliquer l'outil AQRM doit comprendre le but de l'exercice ;
2. Une honnêteté absolue est requise pour cet outil d'auto-évaluation;
3. L'utilisateur doit noter que l'instrument n'est pas conçu pour une application unique. Son intérêt réside dans la réalisation d'analyses multiples à l'aide de l'outil et dans l'évaluation des progrès ou non, dans les diverses unités, les activités et processus analysés à l'aide de l'AQRM ;
4. Il est conseillé aux institutions d'effectuer l'exercice de l'AQRM tous les trois mois et d'être en mesure d'évaluer leurs progrès ou non en matière de qualité ;
5. Une équipe institutionnelle doit être mise en place en vue d'examiner les questions soulevées dans le questionnaire ;

6. L'équipe institutionnelle doit effectuer une visite sur place des différents aspects couverts par le Questionnaire et remplir le questionnaire en évaluant l'état des lieux en ce qui concerne l'institution ;
7. Une équipe de vérification interne ou externe peut être mise en place pour vérifier les différentes affirmations de l'équipe interne de l'AQRM ;

Les processus des points 6 et 7 doivent être répétés tous les trois mois.

8. Les résultats des multiples vérifications doivent être communiqués à la direction de l'institution et les domaines qui doivent être traités doivent être portés à l'attention de la direction afin de garantir la qualité des programmes et des processus.

Comment les institutions peuvent utiliser l'outil d'AQRM en ligne

Il existe une version en ligne de l'AQRM, qui peut servir aux mêmes fins que la version papier actuelle.

1. Les universités intéressées sont invitées à remplir ce FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE : à l'adresse <http://aqrm.aau.org>
2. L'engagement (de la direction de l'université) tel qu'exprimé dans le formulaire de candidature, ainsi que la préparation à l'exercice sont des aspects très importants pour une évaluation institutionnelle réussie de l'AQRM. Le questionnaire de l'AQRM est accessible par ce lien: <https://aqrm.aau.org> L'AUA attend avec impatience que vous exprimiez votre intérêt à vous soumettre à l'évaluation institutionnelle de l'AQRM avec une composante d'un examen externe d' de l'AUA.

Chapitre 4

Fréquence et notation du processus d'évaluation

En vue de pouvoir utiliser et de bénéficier des objectifs des outils d'AQRM, vous devez vous disposer à exécuter les mécanismes de notation au moins une fois tous les trois mois. Et pour pouvoir évaluer vos performances, vous devez être en mesure de faire cet exercice environ 4 fois.

L'AQRM vous aidera à vérifier votre statut ou vos notes dans chacun des domaines suivants :

1. Gouvernance et gestion - notamment la vision, la mission et les objectifs stratégiques ;
2. Ressources humaines;
3. Infrastructure et équipements;
4. Ressources financières;
5. Enseignement et apprentissage;
6. Recherche, publications et innovations;
7. Engagements communautaires et sociétaux;
8. Planification et gestion des programmes ;
9. Élaboration de programmes d'études;
10. Enseignement et apprentissage;
11. Évaluation;
12. Programme / Résultats académiques;
13. Digitalisation, assistance technologique / apprentissage virtuel ;
14. Bibliothèques.



Le seul et unique objectif du premier exercice d'AQRM que réalisera une institution sera de l'informer de son statut sur chacun des critères.

Suite à la première évaluation, l'institution ou l'unité devra identifier des actions proactives à exécuter dans les domaines où elle a obtenu une note faible. Des actions nécessaires doivent être prises pour remédier aux domaines à faible score.

Dans un délai de trois mois, l'institution ou l'unité devra se soumettre à un autre processus d'AQRM. Cela l'aidera, non seulement à connaître son score, mais aussi à savoir si elle s'améliore ou si sa situation se détériore.

L'AQRM n'est pas un outil de classement. Il n'est donc pas nécessaire de comparer votre classement à celui d'une autre institution ou unité.

Comme indiqué précédemment, vous évaluerez vos activités ou vos fonctions académiques selon chaque critère spécifique, avec cinq notes possibles : De 0 à 4

Avec :

0 = Faible

1 = Insuffisant

2 = Satisfaisant

3 = Bien

4 = Excellent

En vue de vous permettre d'évaluer votre institution, vous devez connaître les normes de comparaison. Les normes de comparaison pour votre notation dans l'AQRM sont les Normes Africaines pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ASG-QA).

Tous les membres de l'équipe intervenant dans le processus de notation doivent donc connaître les normes attendues pour chacun des critères. C'est dans ce but que ces normes est pourvue dans le prochain chapitre.

Chapitre 5

Normes et directives pour l'assurance qualité interne de l'AQRM

Introduction :

Le Mécanisme Africain d'Évaluation de la Qualité a adopté les Normes et Directives Africaines (ASG-QA) en tant qu'outils complémentaires pour ses processus internes d'assurance qualité.

5.1 Vision, Mission et Objectifs Stratégiques

Norme

L'institution doit avoir publié ses énoncés de vision et de mission qui reflètent son engagement pour l'amélioration continue de la qualité, ses objectifs stratégiques et ses politiques et procédures claires qui soient cohérentes avec sa vision et sa mission.

Directives

La vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'institution :

- a) Sont divulgués publiquement ; ils reflètent les aspirations et les besoins des parties prenantes, et indiquent les plans et les objectifs de développement stratégique ;
- b) En ce qui concerne l'AQ, la mission et les objectifs stratégiques de l'institution sont traduits en politiques et plans stratégiques clairs, qui soient opérationnalisés en objectifs réalisables.

L'institution s'assure de l'existence d'un système d'AQ solide et performant pour l'ensemble de ses activités (universitaires, de recherche et d'engagement communautaire), et qui facilite la coordination de l'approbation des politiques, procédures et mécanismes. L'institution veille donc à ce que:

- a) Les énoncés de vision et de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement d'amélioration de la qualité ;

- b) Diverses formes de planification (par exemple, planification stratégique, institutionnelle, universitaire et financière) sont coordonnées pour garantir la qualité des résultats universitaires ;
- c) Les plans à moyen et à long terme reflètent les programmes proposés, ainsi que l'orientation de la recherche pour en assurer la durabilité et l'amélioration continue ;
- d) La formulation des plans est collégiale, ils favorisent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement, et ils sont connus des parties prenantes ; et
- e) les processus font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une analyse comparative continue et périodiques, notamment une auto-évaluation des programmes universitaires et une auto-évaluation institutionnelle à des fins d'amélioration continue.

5.2 Gouvernance et gestion

Norme

L'institution dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement définies. Cela garantira une gouvernance et une gestion saines et éthiques, notamment des pratiques d'AQ robustes qui soutiennent la réalisation de sa mission et de son mandat légal.

Directives

L'institution doit:

- a) disposer d'un leadership qualifié, compétent et expérimenté pour superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein ;
- b) disposer d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, tels qu'un Conseil d'université, un Sénat, un Conseil d'Administration, un corps étudiant et divers comités, chacun doté d'un mandat, de tâches, de responsabilités, de pouvoirs, de privilèges et de mandats clairs ; ces organes doivent être coordonnés de manière appropriée afin de garantir l'efficacité, l'efficacité et la qualité ;
- c) disposer d'une politique et d'une structure d'AQ qui se répercutent à tous les niveaux ;

- d) disposer de systèmes et de réseaux de communication clairs en vue de promouvoir la diffusion d'informations internes et externes pour la redevabilité publique ;
- e) faire un usage responsable de son autonomie;
- f) disposer de politiques et de procédures de délégation de pouvoirs, le cas échéant;
- g) permettre aux étudiants de participer à la prise de décision dans les organes de gouvernance pertinents;
- h) assurer des consultations régulières avec les parties prenantes, rendre compte et assurer le suivi des actions sur les questions clés de la politique et des opérations afin de promouvoir la qualité, la cohésion, l'harmonie et l'identité en son sein ;
- i) mettre l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche ;
- j) promouvoir un haut degré d'intégrité et de réactivité institutionnelles en préconisant et en démontrant l'honnêteté et la non-discrimination dans son traitement du personnel, des étudiants et du public et dans la gestion des affaires institutionnelles ;
- k) publier et diffuser régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives sur les cours dispensés, les recherches entreprises et les services communautaires ;
- l) avoir élaboré et mis en œuvre des processus efficaces pour dissuader, détecter et traiter les cas d'inconduite de la part des étudiants ou du personnel;
- m) disposer de politiques et de procédures activées pour gérer les conflits d'intérêts ; et
- n) disposer de processus efficaces, systématiques, opportuns et équitables pour mener des enquêtes relatives aux plaintes, aux griefs et aux questions soulevées par les étudiants, le personnel et les autres parties prenantes.



5.3. Ressources humaines

Norme

L'institution doit disposer de politiques en matière de ressources humaines qui soient inclusives et qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents pour réaliser sa mission et remplir son mandat légal.

Directives

La qualité du personnel est la clé de la qualité de toute institution d'enseignement supérieur et, par conséquent, l'institution doit:

- a) avoir des politiques et des procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et l'égalité réelle entre les sexes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel sur la base des qualifications, des compétences et des aptitudes ;
- b) disposer d'un noyau de personnel à temps plein et tenir des registres à jour des effectifs, des qualifications et des taux de rotation du personnel ;
- c) disposer de politiques et de procédures claires pour le développement continu du personnel;
- d) disposer, avec le personnel, d'accords contractuels clairs qui définissent les conditions d'emploi et qui soient conformes aux exigences législatives du pays de l'institution ;
- e) fournir de l'équipement et des services adéquats d'assistance au personnel ;
- f) procéder à un suivi, une évaluation et une appréciation périodiques du personnel ; et
- g) respecter les normes (locales/régionales) relatives aux ratios étudiants/ professeur pour promouvoir un apprentissage centré sur l'étudiant.

5.4 . Gestion des ressources financières

Norme

L'institution doit disposer de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente, en adéquation avec sa mission, ses objectifs et son mandat pour assurer une éducation de qualité.

Directives

La viabilité financière est l'épine dorsale de toute institution. Des ressources financières adéquates et une gestion financière prudente doivent être menées dans un cadre approuvé de stratégies, de politiques et de procédures institutionnelles pour permettre à l'institution de répondre à ses besoins financiers et garantir des résultats académiques de qualité. L'institution doit avoir:

- a) des ressources financières adéquates pour mener à bien son mandat et ses objectifs de manière efficace et efficiente ;
- b) une base de ressources financières diversifiées et durables, et une allocation équilibrée des ressources aux fonctions essentielles d'enseignement et d'apprentissage, de recherche et d'engagement communautaire ;
- c) un système de gestion financière prudent, qui comprenne des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien des infrastructures, la gestion des actifs, la gestion de la dette et les rapports financiers ;
- d) un système permettant de faire face aux risques, aux lacunes et aux défis identifiés en vue d'une amélioration continue ; et
- e) des processus de suivi, d'évaluation (par des audits financiers) et d'analyse comparative du système de gestion financière, en utilisant les meilleures pratiques internationales ou toute autre base comptable appropriée pour l'institution.

5.5. Infrastructures et équipements

Norme

L'institution doit disposer d'infrastructures, d'**équipements** et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et la recherche.

Directives

Pour une bonne expérience de l'enseignement supérieur, les institutions doivent fournir une série de ressources pour aider les étudiants à apprendre.

Les infrastructures et les équipements doivent être en adéquation avec les buts et objectifs de l'institution d'enseignement supérieur, les programmes proposés, la

stratégie d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que la recherche.

L'institution doit avoir:

- a) des ressources académiques, administratives et récréatives (amphithéâtres, salles de séminaires, bureaux du personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel ;
- b) une bibliothèque bien organisée, dotée d'équipements et de ressources (physiques et/ou électroniques), adaptée au nombre d'étudiants et de membres du personnel;
- c) des infrastructures adéquates en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment une connectivité abordable, à haut débit et spécialisée;
- d) des installations conformes aux dispositions nationales appropriées en matière de santé et de sécurité ; et
- e) des installations accessibles aux personnes handicapées.

Dans le cas de l'apprentissage en ligne, l'institution doit s'assurer :

- a) d'infrastructures suffisantes pour assurer l'assistance technique en termes :
 - i. d'espace serveur;
 - ii. de redondance ou d'équilibrage de charge;
 - iii. de service d'assistance technique;
 - iv. d'accès Internet fiable; et
 - v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et de services à distance et ;
 - vi. des ressources pour développer les connaissances et les compétences de ses experts en TIC.
- b) L'institution doit disposer d'un plan TIC en vue de:
 - i. maintenir et mettre à niveau les technologies ; et
 - ii. garantir la fiabilité, la confidentialité, la sûreté et la sécurité.
- c) Le cadre technique pour les étudiants et le personnel universitaire doit être cohérent et homogène, ce qui garantira que tout changement technologique sera introduit de manière à minimiser son impact sur les étudiants et le personnel universitaire. Par conséquent, l'institution doit avoir:

- i. une structure claire pour communiquer les changements de logiciels, de matériel ou de système/procédure technique lorsqu'un étudiant ou un membre du personnel passe d'un cours à un autre;
 - ii. un programme / processus de formation pour le personnel et pour les étudiants lorsqu'un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté;
 - iii. l'accès à la formation par les étudiants hors-campus ou en formation virtuelle, et;
 - iv. une politique d'apprentissage des nouveaux logiciels lorsqu'un étudiant ou un encadreur passe d'un cours à un autre.
- d) Le matériel, les logiciels et l'assistance technique constituent un élément important de l'apprentissage en ligne et, par conséquent, l'institution doit avoir mis en place les éléments suivants :
- i. Un service d'assistance qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

5.6. Recrutement, admission, certification des étudiants et assistance aux étudiants

Norme

L'institution doit disposer de politiques et de procédures prédéfinies, publiées et appliquées de manière cohérente, qui garantissent un recrutement et une admission, une progression, une certification et des services d'assistance justes et équitables à toutes les phases du cycle de vie de l'étudiant, ainsi que pour les questions concernant l'employabilité future des étudiants.

L'institution doit disposer de politiques et de stratégies documentées qui favorisent le bien-être et l'orientation des étudiants dans les domaines du programme, professionnel et personnel.

Directives

Il est dans le meilleur intérêt des étudiants, des programmes et des institutions de fournir les conditions et l'assistance nécessaires pour que les étudiants puissent progresser dans leur carrière universitaire. Il est essentiel de disposer de procédures d'admission, de reconnaissance et d'achèvement des études adaptées.

L'institution doit donc disposer de directives et de stratégies claires :

- a) pour le marketing/promotion de l'institution et de ses programmes, le recrutement, l'admission, la sélection et l'inscription ;
- b) qui favorisent la diversité dans l'admission, notamment l'intégration de la dimension genre et la prise en compte des groupes défavorisés et des personnes handicapées, le cas échéant;
- c) qui veillent à ce que les étudiants admis répondent aux conditions minimales d'admission générales et spécifiques aux programmes ;
- d) qui assurent le suivi, l'évaluation et le benchmarking pour améliorer la gestion des inscriptions ;
- e) qui garantissent la collecte et la compilation permanentes de données sur l'admission, les progrès et les performances des étudiants, ainsi que sur les taux d'obtention de diplômes ;
- f) qui encouragent la rétention et la progression des étudiants et qui traitent les questions relatives aux taux d'abandon ;
- g) qui garantissent des processus rigoureux de délivrance et de conservation des diplômes ; et
- h) qui assurent le stockage de dossiers et de relevés de notes détaillés, indiquant la liste des cours, des unités et des notes.

Les besoins d'une population estudiantine diversifiée (tels que les étudiants adultes, les étudiants à temps partiel, les étudiants salariés et internationaux, ainsi que les étudiants handicapés) et l'évolution vers un apprentissage centré sur l'étudiant et des modes d'apprentissage et d'enseignement flexibles sont pris en compte lors de l'attribution, de la planification et de la fourniture de ressources d'apprentissage et de soutien aux étudiants.

Les services de soutien peuvent être organisés de différentes manières en fonction du contexte institutionnel. Toutefois, l'assurance qualité interne doit permettre de s'assurer de l'adaptation de toutes les ressources à leur objectif, accessibles et que les étudiants soient informés des services qui leur sont proposés.

Les étudiants ont besoin d'être guidés, et des dispositions appropriées doivent être prises pour les conseiller et les aider dans les domaines du programme d'études, de la formation professionnelle et de la vie personnelle. Des dispositions adéquates doivent être prises pour informer et conseiller les étudiants potentiels lors des phases de candidature et d'inscription.

L'institution doit disposer de directives pour la promotion de l'apprentissage des étudiants en :

- a) les conseillant sur les questions académiques;
- b) les conseillant sur les questions financières;
- c) fournissant des services de santé et de conseil personnel ; et
- d) fournissant des services d'orientation professionnelle.

L'institution doit soutenir et développer des stratégies appropriées pour la création et le fonctionnement d'équipements et d'associations culturelles, artistiques et sportives.

5.7. Conception, approbation, suivi et évaluation des programmes d'études

Norme

L'institution doit avoir des politiques et des systèmes qui garantissent la conception et le développement, le suivi et l'évaluation de programmes d'études pertinents et de qualité, fondés sur les résultats d'apprentissage et conformes aux besoins des parties prenantes, qui contribuent à la réalisation de sa mission et qui soient proportionnels aux normes nationales, régionales et internationales.

Dans le cas de l'enseignement ouvert et à distance (ODL), le prestataire doit avoir mis en place des mécanismes de pré-test ou de pilotage des matériels d'apprentissage pour s'assurer qu'ils sont au niveau des apprenants et que ces derniers pourront les utiliser sans difficulté.

Directives

L'institution doit:

- a) disposer de politiques, de procédures et de processus permettant d'introduire de nouveaux programmes assortis de résultats d'apprentissage et fondés sur les compétences, et de modifier ou de supprimer progressivement les programmes existants ; les programmes doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue (notamment un examen externe périodique) et d'un développement afin de garantir leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;

- b) disposer de programmes académiques conformes à sa mission et à ses objectifs et répondant aux attentes et aux besoins des parties prenantes ; par conséquent, les programmes doivent faire preuve d'étendue, de profondeur, de cohérence, de qualité et de pertinence ; ils doivent être à jour et adéquats en termes de contenu et de portée, en promouvant le contenu de base, les idées, les valeurs et l'acquisition de compétences liées à l'employabilité, telles que l'apprentissage/la fréquentation/le stage/la formation en milieu professionnel;
- c) s'assurer de la conformité de la structure des programmes et des heures/ unités de crédit aux normes internationales relatives à la quantité d'études requises pour chaque qualification qu'elle offre (ou pour le niveau des qualifications délivrées) ; et que les programmes sont approuvés par les QAA et les organismes professionnels nationaux compétents, le cas échéant ;
- d) disposer de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à la conception, à la révision et à la validation des programmes, notamment le retour d'information des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;
- e) disposer de politiques exigeant que les résultats d'apprentissage formulés soient définis et documentés pour tous les programmes et cours, et s'assurer que les spécifications du programme soient accessibles aux apprenants (ou aux parties prenantes);
- f) disposer de structures et de procédures pour l'approbation des programmes par les organes pertinents, tels que le Sénat, et les autorités notamment les organismes professionnels, le cas échéant ;
- g) disposer de programmes dispensés par un personnel adéquat, qualifié et doté de compétences pédagogiques ;
- h) disposer d'accords formels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres institutions, spécifiant en détail les rôles et responsabilités des deux partenaires, notamment les engagements en matière d'enseignement et les dispositions relatives à l'assurance qualité ; et
- i) veiller à ce que les résultats d'apprentissage formulés soient comparés, selon le cas, aux descripteurs de niveau des cadres de qualification nationaux ou régionaux.

Dans le cas de l'enseignement ouvert et à distance, le test préalable des supports d'apprentissage est essentiel pour garantir l'aptitude des apprenants à atteindre les objectifs ou les résultats d'apprentissage prévus.

Les exigences générales en matière de prétest doivent être disponibles, par exemple :

- a) La compréhension par les étudiants des objectifs ;
- b) La langue de présentation;
- c) L'explication des concepts, idées et théories ;
- d) L'utilisation d'exemples pour l'illustration;
- e) Les activités et les exercices pratiques proposés, et les commentaires fournis;
- f) L'utilisation de symboles ou d'icônes ;
- g) Les dispositifs de navigation pour le matériel en ligne ;
- h) La motivation et l'appui à l'intérêt des apprenants ; et
- i) L'utilisation des concepts didactiques dans les modules de rédaction.

5.8. Enseignement, apprentissage et évaluation

Norme

L'institution doit mettre en place, de manière cohérente avec sa vision et sa mission, des politiques et des procédures qui favorisent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, de compétences et d'aptitudes appropriées, et qui garantissent une évaluation équitable et transparente fondée sur une évaluation centrée sur l'étudiant.

Les principes, normes et procédures d'évaluation doivent être explicites et mis à la disposition des étudiants et du personnel.

Directives

L'enseignement et l'apprentissage constituent l'une des activités principales d'une institution d'enseignement supérieur. Il est important que le personnel académique et les animateurs assurent une expérience de qualité aux étudiants afin de permettre à ceux-ci d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes appropriées.

L'institution doit s'assurer que:

- a) les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles ; elles doivent motiver l'autoréflexion des étudiants et leur engagement au processus d'apprentissage ;
- b) l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant ;
- c) des systèmes sont mis en place pour le suivi, l'évaluation et le contrôle périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue d'une amélioration de la qualité ; et
- d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un retour d'information sur leur expérience d'apprentissage.

Dans le cas de l'enseignement ouvert et à distance :

- e) La décision concernant le/les support(s) de diffusion doit tenir compte des éléments suivants :
 - i. L'accessibilité aux apprenants;
 - ii. Le coût de son utilisation, tant pour l'institution, pour ce qui est de l'équipement et de son entretien, que pour l'apprenant ;
 - iii. Les points forts de l'enseignement par rapport à un contenu spécifique;
 - iv. Sa capacité à créer de l'inter-activité ;
 - v. Les exigences organisationnelles pour le développement ;
 - vi. Sa nouveauté, et;
 - vii. La rapidité avec laquelle cette décision peut être mise en place.
- f) Des sessions en présentiel doivent être organisées pour fournir une orientation générale et une introduction au matériel de cours au début du cours ;
- g) Il doit y avoir des sessions spéciales en présentiel pour les aspects difficiles du cours pendant le programme/cours ; et
- h) Des sessions en présentiel doivent être organisées pour permettre aux étudiants de réviser avant les examens.

L'évaluation des étudiants est l'un des éléments les plus importants de l'enseignement supérieur car les résultats de cette évaluation ont un impact significatif sur la progression des étudiants et leur future carrière. Il est donc important que l'évaluation soit effectuée de manière professionnelle à tout moment. Cela implique que:

- a) l'évaluation et les procédures sont publiées et appliquées de manière cohérente, et comprennent :
 - i. un éventail de méthodes d'évaluation (par exemple : cours, projets, recherche, mémoires et examens, à des fins d'évaluation formative et sommative) ;
 - ii. une modération interne et externe ;
 - iii. des procédures de surveillance;
 - iv. un suivi des progrès des étudiants ;
 - v. une validité et une fiabilité des pratiques d'évaluation ;
 - vi. un enregistrement des résultats de l'évaluation et un règlement des litiges, et ;
 - vii. la rigueur et la sécurité du système d'évaluation.
- b) les normes d'évaluation sont précisées pour chaque programme et sont fondées sur les compétences ou les résultats, le cas échéant;
- c) l'évaluation doit être effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux ;
- d) l'intégrité des examens et la délivrance des diplômes doivent être garanties afin d'éviter les mauvaises pratiques en matière d'examens ;
- e) les étudiants doivent recevoir régulièrement des informations objectives sur leurs points forts et leurs points faibles et bénéficier de conseils appropriés pour s'améliorer ;
- f) qu'une procédure disciplinaire et d'appel soit mise en place pour les étudiants qui se sentent lésés ; ainsi
- g) qu'un manuel d'AQ connu du personnel et des étudiants.



5.9 Recherche et innovation

Norme

L'institution doit encourager, promouvoir et s'engager dans des recherches innovantes conformes à ses politiques et à ses plans stratégiques, et répondre aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'institution doit encourager l'innovation dans l'enseignement, l'apprentissage et la recherche.

L'institution doit veiller à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et de plans institutionnels qui garantissent une recherche éthique de qualité.

Directives

La recherche est l'une des activités essentielles d'une institution d'enseignement supérieur. L'institution doit donc disposer d'une politique de recherche à l'échelle de l'institution qui fixe l'orientation de sa recherche. La politique doit se situer à la fois au niveau de l'institution et des programmes de recherche (études de troisième cycle) afin de garantir un engagement approprié dans la recherche. L'institution doit veiller à ce:

- a) qu'il existe une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche;
- b) qu'il y ait des normes, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions de recherche et des thèses, ainsi que pour la conduite et la supervision des études de recherche;
- c) qu'il existe des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche, des infrastructures et des ressources adéquates qui permettent à l'ensemble du personnel d'entreprendre des recherches innovantes et de publier les résultats de ces recherches;
- d) qu'il y ait des normes et des processus pour l'approbation des propositions de recherche et des thèses, conformément aux besoins de recherche du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de renforcement des capacités pour les chercheurs, la gestion des partenariats de recherche et des contrats de recherche, le traitement de la propriété intellectuelle et la commercialisation de la recherche, et la gestion efficace et fiable des informations sur la recherche ;

- e) que l'intégrité académique soit assurée par la mise en place et l'utilisation de comités et de conseils de recherche appropriés pour garantir l'intégrité académique;
- f) que la recherche entreprise soit pertinente et réponde aux besoins de l'avancement universitaire et aux attentes en matière de développement communautaire ; et
- g) que le système de recherche fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.

5.10. Engagement communautaire

Norme

L'institution doit encourager son engagement à des programmes de sensibilisation communautaire dans le cadre de sa responsabilité sociale.

Directives

Une institution d'enseignement supérieur n'intervient pas uniquement dans l'enseignement, l'apprentissage ou la recherche ; elle est aussi au service à la société. L'institution doit s'assurer que les activités d'engagement communautaire soient menées dans le cadre de politiques et de stratégies institutionnelles qui facilitent la collaboration entre l'institution et ses communautés au sens le plus large (communautés locales, nationales, régionales, continentales et mondiales) pour un échange mutuellement bénéfique de connaissances et de ressources dans un contexte de partenariat et de réciprocité.

Pour le bénéfice des étudiants, de l'institution et de la société, l'institution doit intégrer l'engagement communautaire à ses activités, avec pour objectif :

- a) d'enrichir l'érudition, la recherche et les activités créatives;
- b) d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage;
- c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés;
- d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité civique des étudiants;
- e) d'aborder les questions sociétales essentielles et de contribuer au bien public.

L'institution doit s'assurer qu'il existe des mécanismes de partenariat avec les autres acteurs de la communauté pour le développement durable.

5.11 Système de gestion des informations

Norme

L'institution doit veiller à collecter, analyser et utiliser les informations pertinentes pour une gestion efficace de ses programmes d'études et autres activités.

Directives

Des données fiables sont essentielles à une prise de décisions éclairées et à la compréhension de ce qui fonctionne et des défis à relever. Des processus efficaces de collecte et d'analyse des informations sur les programmes d'études et les autres activités de l'institution doivent alimenter le système interne d'AQ.

Les informations recueillies dépendront de la vision et de la mission de l'institution.

Cependant, il est important de tenir compte des points suivants :

- a) Indicateurs de performance clés;
- b) Profil de la population estudiantine (notamment le sexe);
- c) Ressources pédagogiques et services disponibles aux étudiants ;
- d) Progression des étudiants, taux d'abandon et taux d'obtention de diplômes;
- e) Satisfaction des étudiants et des anciens étudiants à l'égard des programmes et de l'enseignement dispensé ; et
- f) les parcours professionnels des étudiants.

Il est important que les étudiants et le personnel participent à l'analyse et aux activités de suivi afin de remédier aux lacunes.

5.12. Communication publique

Norme

L'institution doit publier des informations relatives à ses activités, notamment ses programmes, de manière claire, précise et objective, et veiller à ce que lesdites informations soient actualisées et accessibles.

L'institution doit veiller à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de manière équitable et éthique, en suivant les meilleures pratiques acceptables, et elle doit se conformer à toute la législation en vigueur en la matière.

Directives

Les informations sur les activités de l'institution doivent être utiles aux étudiants actuels et potentiels, aux anciens étudiants et aux autres parties prenantes, ainsi qu'au public. Ces informations doivent comprendre les programmes proposés, les critères de sélection, les résultats d'apprentissage attendus, les qualifications qu'ils délivrent, les procédures d'enseignement et d'apprentissage, les taux d'obtention de diplômes, les possibilités d'apprentissage et les informations sur l'emploi de ses diplômés. L'institution et ses départements doivent veiller à ce que:

- a) Le matériel promotionnel donne une image claire et précise du programme, de son offre, de ses objectifs et de ses résultats, notamment :
 - i. L'identification du programme;
 - ii. L'organisme délivrant la qualification et son statut d'accréditation ;
 - iii. Le mode de délivrance;
 - iv. Le niveau du programme sur le Cadre National des Certifications (NQF), le cas échéant ;
 - iv. Les frais encourus;
 - v. Les modalités et conditions relatives au programme ;
 - vi. Les conditions de retrait du programme ;
 - vii. Les accords financiers avec le prestataire ; et
 - viii. Les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.

- b) Les étudiants doivent être pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui relève de la gestion du programme, notamment :
 - i. La langue de communication;
 - ii. L'accès requis aux technologies, dans le cas de l'enseignement ouvert et à distance ;
 - iii. Les compétences techniques requises des étudiants pour s'inscrire au programme, dans le cas de l'enseignement ouvert et à distance ;
 - iv. Le calendrier dans lequel les programmes sont proposés et la nature des résultats de l'apprentissage ;

- v. Les textes requis et l'accès aux documents de référence ;
- vi. La compréhension des attentes en matière d'apprentissage autonome ;
- vii. Le calendrier des interactions en présentiel, dans le cas de la formation ouverte et à distance ;
- viii. Le calendrier des examens;
- ix. Le calendrier de remise des travaux ; et
- x. Le retrait des diplômes.

5.13. Collaboration, mobilité du personnel et des étudiants

Norme

L'institution doit disposer de mécanismes qui favorisent la collaboration avec les autres institutions d'enseignement supérieur, les organismes professionnels, les institutions de recherche et les acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et qui facilitent la mobilité des étudiants et du personnel.

Directives

L'institution doit disposer de politiques qui favorisent la mobilité du personnel universitaire, des chercheurs et des étudiants du programme, au niveau international. L'institution délivrant le diplôme doit veiller à ce que les programmes soient dispensés de manière appropriée et de haute qualité dans l'institution partenaire. Les institutions collaboratrices doivent:

- a) s'assurer que les programmes faisant l'objet d'une collaboration sont du même niveau et de la même rigueur que ceux de l'institution mère;
- b) s'assurer que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants réguliers de l'institution d'origine ;
- c) assumer la responsabilité d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé en collaboration ;
- d) s'assurer que les institutions collaboratrices sont approuvées par l'organisme professionnel /QAA compétent et sont soumises à des audits de qualité périodiques ; et

- e) s'assurer que les étudiants sont pleinement informés de la nature de la collaboration entre les institutions concernées.

Si le programme est proposé via des accords de collaboration, le prestataire doit clairement définir les droits et les responsabilités des parties, la propriété juridique, le statut d'accréditation du programme et les ressources disponibles pour le programme.

Chapitre 6

L'OUTIL D'AQRM

Responsable et personne ressource

Responsable et personne ressource de la présente étude

Nom et Prénoms:

Poste occupé:

Département:

Adresse:

E-mail:

Numéro de téléphone (inclure le code pays):

1.00 Section 1: Informations générales / Unité/ Informations

1. Nom de l' Institution/ Unité
2. Tout autre nom de l'institution (ex: dans la langue d'origine)
3. Acronyme par lequel l'institution / Unité est connue
4. Pays
5. Année d'établissement de l'Institution / Unité
6. Date à laquelle l'institution a été officiellement accréditée
7. Site Web

I.1 PROFIL DE L'INSTITUTION

Q8. Laquelle des propositions suivantes correspond au type de votre institution?

Statut	(Cocher 'X' le cas échéant)
Public	
Privé ou à but non lucratif	
Privé ou à but lucratif	
Autres (à préciser)	

Q9. A quels niveaux sont les programmes académiques?

Niveaux	(Cocher 'X' le cas échéant)
Premier Cycle	
Maîtrise	
Doctorat	
Post Doctorat	
Autres (Veuillez préciser)	

Q10. Combien de collèges, de facultés, d'écoles, d'instituts et de départements compte votre institution ?

Types	(Veuillez indiquer le chiffre adéquat)
Collèges	
Facultés	
Écoles	
Instituts	
Départements	
Autres unités distinctes/à préciser	

Q11. Quel est l'axe thématique de votre institution ?

Axe Thématique	(Marquer 'X' le cas échéant)
Science et Technologie	
Gestion et Administration des Affaires	
Arts, Langues et Sciences Humaines	
Agriculture	
Médecine	
Autre (à préciser)	

1.2 PROFIL DES ÉTUDIANTS

Q12. Quel est le nombre total actuel d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits dans votre institution ?

Type de diplôme	Nombre d'étudiants de sexe masculin	Nombre d'étudiants de sexe féminin	Effectif Total
Étudiants en Licence à temps plein			
Étudiants en Licence à temps partiel			
Étudiants en Maîtrise à temps plein			
Étudiants en Maîtrise à temps partiel			
Étudiants en Doctorat à temps plein			
Étudiants en Doctorat à temps partiel			
Autres			
Total			

Q13. Quelle est la répartition par âge des étudiants dans votre institution ?

Tranche d'âge (Années)	Étudiants de sexe masculin (%)	Étudiants de sexe féminin (%)
Moins de 18 ans		
18 - 25 ans		
26 - 35 ans		
36 - 50 ans		
Plus de 51 ans		



Q14. Facturez-vous des frais de scolarité dans votre établissement et si oui, quels montants facturez-vous en moyenne pour les catégories d'étudiants suivantes ? _____

	OUI/NON	Montant (US\$)	
		Premier Cycle	Deuxième cycle
Tous les étudiants nationaux			
Quelques étudiants nationaux			
Tous les étudiants internationaux			
Autres (Veuillez préciser)			

Q15. Parmi les critères suivants, lesquels sont utilisés pour les décisions d'admission dans votre institution ?

Critères	(Cocher 'X' le cas échéant)
Performances aux tests normalisés de votre établissement	
Performances aux examens nationaux (par exemple, Baccalauréat etc.)	
Moyenne cumulée des notes du lycée	
Autres (Veuillez préciser) (Diplômes ordinaires ou National Certificate of Education @ Credit level C.G.P.A)	

Q16. Quels sont les services offerts aux étudiants par votre institution ?

Type de Service	Cocher X pour les services offerts	
	Sur le campus	Hors du Campus
Orientation et conseil aux étudiants		
Type de Service	Cocher X pour les services offerts	
	Sur le campus	Hors du Campus
Régime de prêts aux étudiants (Régime de paiement partiel)		
Bourses d'études et d'entretien		
Cantines/Restaurants		
Résidence sur le campus		
Résidence privée organisée pour les étudiants		
Librairie		
Bibliothèque numérique		
Bibliothèque		
Bureau des étudiants internationaux		
Conseil en matière de VIH/SIDA		
Aumônerie religieuse		
Autres (Veuillez préciser)		



Q17. Quelle proportion des étudiants de votre établissement reçoit une aide financière gouvernementale ou toute autre aide selon les besoins ?

Type d'Assistance	Proportion (%)	
	Source Gouvernementale	Autre Source
Bourses d'études entière/bourses d'entretien		
Bourse d'études partielle/bourses d'entretien		
Prêt		
Autres (Veuillez préciser)		

I.3 INSTALLATIONS

Q18. Comment évaluez-vous l'état des installations suivantes dans votre institution ? (Cocher 'X' le cas échéant)

	Excellent	Bon	Satisfaisant	Insuffisant	Médiocre
Laboratoires scientifiques					
Laboratoires de langues					
Foyers d'étudiants					
Bureaux du personnel					
Installations sportives et récréatives					
Autres (Veuillez préciser)					

Q19. Comment évaluez-vous le caractère suffisant des ressources suivantes en matière de bibliothèque et d'informations disponibles dans votre institution ? (Cocher 'X' le cas échéant)

	Excellent	Bon	Satisfaisant	Insuffisant	Médiocre
Journaux /périodiques					
Manuels scolaires					
Documents de référence					
Accès à Internet/ connectivité					
Espace d'étude					
Autres (Préciser)					

Q20. Quelle est votre évaluation des services d'apprentissage électronique (e-learning services) disponibles dans votre institution ? (à préciser)

Veuillez noter les éléments suivants (de 1 = faible à 5 = très fort)

	Note
Il existe des infrastructures d'apprentissage électroniques fiables, robustes et adéquates – des laboratoires informatiques, un accès à Internet, un système de gestion de l'apprentissage	
Processus liés à la planification et à la gestion institutionnelles de l'apprentissage en ligne : - Des ressources financières sont allouées à la conception, au développement et à la mise en œuvre de l'apprentissage en ligne - Les initiatives d'apprentissage en ligne sont guidées par des plans, des stratégies et des politiques explicites	
Processus entourant la supervision et le soutien de l'apprentissage électronique : - Les étudiants reçoivent un soutien technique adéquat lorsqu'ils utilisent des ressources d'apprentissage électronique - Le personnel enseignant reçoit un soutien technique, un soutien pédagogique et des opportunités de développement professionnel adéquats	
Processus concernant la création et l'entretien des ressources d'apprentissage en ligne : - Le personnel enseignant bénéficie de services d'aide à la conception de l'apprentissage en ligne - Il existe des normes et procédures formelles d'apprentissage en ligne	



Processus ayant un impact sur les aspects pédagogiques de l'apprentissage en ligne : - Les étudiants sont formés aux compétences d'apprentissage en ligne - Des objectifs d'apprentissage clairs guident le développement du contenu de l'apprentissage en ligne - L'apprentissage en ligne est conçu pour susciter l'intérêt des étudiants.	
Processus liés à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'apprentissage en ligne : - L'établissement procède à des examens réguliers des aspects de l'apprentissage en ligne.	

a. Votre université a-t-elle commencé à mettre en œuvre l'apprentissage électronique ? (Cochez 'X' le cas échéant)

Oui	
En cours	
Non	

b. Quand votre université a-t-elle commencé à mettre en œuvre l'apprentissage électronique ? (Cochez 'X' le cas échéant)

Il y a moins d'un an	
Il y a 1 an	
Il y a 2 ans	
Il y a 5 ans	
Il y a plus de 5 ans	

c. Quel type d'apprentissage en ligne mettez-vous en place ? (Cochez 'X' le cas échéant)

Cours et programmes entièrement en ligne	
Apprentissage mixte	
Autre (Préciser)	

**d. Votre université dispose-t-elle d'une politique d'apprentissage en ligne ?
(Cochez 'X' le cas échéant)**

Oui	
En Cours	
Non	

**e. Votre université dispose-t-elle d'une stratégie d'apprentissage en ligne ?
(Cochez 'X' le cas échéant)**

Oui	
En Cours	
Non	

f. Comment le projet d'apprentissage en ligne est-il financé ? (Cochez 'X' le cas échéant)

Bailleurs	
Budget Institutionnel	
Gouvernement	
Autre (Préciser)	



I.4 FACULTÉ / PROFIL DU PERSONNEL

Q21. Indiquez le nombre de vos enseignants par qualification et par sexe.

Rang	Hommes	Femmes	Total
PhD			
Maîtrise			
Licence			
Baccalauréat			
Autre (Préciser)			
Total			

Q22. Quelle est la proportion approximative du personnel permanent titulaire d'un doctorat ? (Veuillez cocher)

- a) Moins de 25%
- b) 25 - 50 %
- c) 51 - 75 %
- d) Plus de 75%

Q23. Quelle est la proportion de votre personnel académique par grade et par sexe ?

Rang	Hommes	Femmes	Total
Professeur			
Professeur associé			
Maître de conférences			
Chargé de cours			
Professeur émérite			
Autres (Préciser)			
Total			

Q24. Quel est le salaire brut annuel moyen (en dollars US) des membres du corps enseignant suivants ?

RANG	Salaire annuel moyen (monnaie locale)	Salaire annuel moyen (USD)
Professeur		
Professeur associé		
Maître de conférences		
Chargé de cours		
Chargé de cours assistant		
Assistant à l'enseignement		
Professeur émérite		

1.5 GOUVERNANCE ET GESTION

Q25. Décrire la structure de gouvernance de votre institution ? Télécharger l'organigramme/ décrire

Q26. Comment sont nommés les Présidents et les Recteurs de votre institution?

	Cocher 'X' le cas échéant
Nommés par le gouvernement / Propriétaire	
Élus par le Conseil d'Administration	
Processus concurrentiel ouvert	
Autres (à préciser)	



Q27. Comment sont nommés les Doyens de votre institution ?

	Cocher 'X' le cas échéant
Nommés par le Président/le Recteur	
Élus par leurs pairs	
Par le biais d'une élection ouverte et compétitive	
Par un entretien suite à une annonce	
Autres (à préciser)	

Q28. Votre institution dispose-t-elle d'une politique sur les questions suivantes ?

Questions de politique	Oui	Non	En préparation
Enseignement à distance			
Assurance qualité			
VIH/SIDA			
Partenariat avec l'industrie			
Recherche			
Tolérance religieuse			
Liberté académique			
Recrutement/rétention/promotion du personnel			
Harmonisation des qualifications avec d'autres institutions et régions			
Étudiants et personnel handicapés			
Code de conduite des étudiants			
Genre			
Harcèlement sexuel			
Autres politiques (à préciser)			

Q29. Votre institution participe-t-elle actuellement à des programmes de mobilité académique interuniversitaire ? Indiquez les domaines thématiques et le nombre d'institutions impliquées.

N°	Nom du Programme	Domaines thématiques d'étude	Nombre d'institutions africaines impliquées	Nombre d'institutions non africaines impliquées
1				
2				
3				
4				
5				

I.6 ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Q30. Parmi les éléments suivants, lesquels ont été utilisés pour évaluer les performances des étudiants dans votre établissement au cours des trois dernières années ?

TYPE D'ÉVALUATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
Quiz		
Devoirs à domicile		
Travail de fin d'études		
Projets		
Examen de mi-trimestre		
Examen Final		
Stage en entreprise		
Autres (Préciser)		



Q31. Quels sont les pourcentages (nombres) d'abandon des étudiants au cours des trois dernières années, pour chacune des années d'études suivantes ?

Année	Étudiants de sexe masculin	Étudiants de sexe féminin	Total
Programme du Premier Cycle			
1ère Année			
2e Année			
3e Année			
Programme de Maîtrise			
1ère Année			
2e Année			
Programme de Doctorat			
1ère Année			
2e Année			
3e Année			

Q32. Votre établissement facilite-t-il l'évaluation par les étudiants de l'enseignement, des installations de recherche et de la gestion universitaire ?

OUI

NON

Q33. Si oui, que fait votre institution avec les résultats de ces évaluations ? Veuillez décrire.

Q34. Qui conçoit ou qui a le pouvoir de réviser les programmes d'études dans votre institution ?

	Cocher "X" pour l'option correcte
Tout membre du personnel académique, de son propre chef	
Comité des programmes d'études mis en place par le Conseil de la faculté et/ou le sénat, et composé uniquement d'universitaires	
Comités des programmes d'études comprenant des représentants du monde des affaires et de l'industrie	
Spécialistes des programmes d'études uniquement	
Présidents et doyens	
Autres (Préciser)	

Q35. Lesquelles des affirmations suivantes sont vraies pour le programme d'études de la plupart des programmes de votre institution ?

	Cocher 'X' le cas échéant
Centré sur l'Afrique	
Suivant le modèle d'une autre université africaine	
Inspiré d'autres universités non africaines	
Apprentissage basé sur les résultats	
Accent mis sur les compétences spécifiques à une matière	
Accent mis sur les compétences génériques ou les compétences transférables	
Favorise l'apprentissage des étudiants, plutôt que l'enseignement centré sur le personnel.	
Autres caractéristiques importantes (Préciser)	



Q36. Parmi les domaines transdisciplinaires/transversaux suivants, lesquels sont couverts par le programme d'études de votre établissement ? (Noter de 1 = faible à 5 = très fort pour chacun)

Sujet	Note	Commentaires
Pensée critique		
Apprentissage indépendant		
Argumentation de haut niveau		
Internationalisation		
Tolérance		
Histoire de l'Afrique		
Intégration africaine		
Panafricanisme		
Développement durable		
Sensibilité au genre		
Développement National		
Autres (Préciser)		

1.7 LIEN AVEC L'INDUSTRIE

Q37. Comment évaluez-vous le caractère suffisant des liens suivants avec le secteur industriel dans votre établissement ? (Cocher 'X' le cas échéant)

	Excellent	Bien	Satisfaisant	Insuffisant	Faible
Réceptivité des programmes d'études à l'industrie et participation des employeurs à la conception des programmes					
Placements en entreprises et formations pratiques pour les étudiants					
	Excellent	Bien	Satisfaisant	Insuffisant	Faible
Liens entre l'institution et les employeurs potentiels pour faciliter l'emploi des diplômés					
Disponibilité des données sur le nombre de diplômés et le taux d'employabilité					
Études de suivi/enquête auprès des diplômés et de leurs employeurs					
Projets de recherche en collaboration pour résoudre des problèmes du secteur					

1.8 RECHERCHE ET SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

Q39. Indiquez le nombre de brevets, de livres et d'articles dans des revues universitaires publiés par le personnel de votre institution au cours des trois dernières années

Année	Nombre de Brevets	Nombre de Livres	Nombre d'articles universitaires dans les revues	Pas de données (Cocher 'X' le cas échéant)

Q40. Combien de membres du personnel de votre institution ont reçu des prix nationaux et internationaux de recherche au cours des trois dernières années ?

Année	Nombre de prix nationaux	Nombre de prix internationaux	
		Prix Africains	Prix Non Africains

Q41. Quel est le nombre total et le montant total des subventions de recherche dans votre institution au cours des trois dernières années ?

Année		Nombre de Bourses de recherche	Montant en Dollars US
	Bourses nationales		
	Bourses étrangères		
	Bourses nationales		
	Bourses étrangères		
	Bourses nationales		
	Bourses étrangères		

Q42. Quel est le budget annuel total alloué à la recherche dans votre institution, au cours des 3 dernières années ? (en dollars américains)

Année	Montant (en dollars US)

Q43. Dans quel type de communauté géographique votre institution est-elle située ? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent)

Type	Cocher 'X' le cas échéant
Urbain	
Rural	
Peri-urbain	
Autres	
Autre (Préciser)	

Q44. Combien de programmes de sensibilisation communautaire votre institution a-t-elle mis en œuvre au cours des trois dernières années ?

Année	Nombre de programmes

Q45. Quelles sont les principales sources de financement actuellement disponibles dans votre institution ?

	(Cocher 'X' le cas échéant)	Pourcentage de contribution à votre financement annuel total
Public / Gouvernement		
Privé		
Frais de scolarité des Étudiants		
Assistance étrangère		
Autre source (Préciser) L'Église		

I.9 INTERNATIONALISATION

Q46. Votre établissement dispose-t-il d'un bureau international ?

X OUI NO

Si OUI, lesquels des éléments suivants décrivent les objectifs du bureau ?

- (i) Promotion de la coopération internationale**
- (ii) Amélioration de la mobilité intra-africaine des étudiants et du personnel**
- (iii) Gestion du bien-être et des autres besoins des étudiants internationaux**

Q47. Combien d'étudiants internationaux compte votre institution ? Quel pourcentage du total cela représente-t-il ?

- Étudiants internationaux venant des **pays de votre espace géographique**
- Étudiants internationaux venant des **pays africains situés en dehors de votre espace géographique**
- Étudiants internationaux venant de **l'extérieur de l'Afrique**

Q48. Combien de membres du personnel académique international compte votre institution ?

À temps plein: _____

À temps partiel: _____

Chapitre 7

QUESTIONNAIRES DE L'ÉVALUATION

I GOUVERNANCE ET GESTION

Évaluez la Gouvernance et la Gestion de votre institution sur la base des Normes suivantes en attribuant une note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Numéro de Référence	Normes d'évaluation de la qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
1.1	L'institution a une vision, une mission et des valeurs clairement énoncées, avec des objectifs et des priorités spécifiques				
1.2	L'institution a mis en place des stratégies spécifiques pour contrôler la réalisation de ses objectifs institutionnels et identifier les zones à problèmes				
1.3	Des structures de responsabilité claires pour les agents responsables sont en place				

1.5	L'institution a développé des politiques et des procédures d'assurance qualité				
1.6	Des mécanismes appropriés sont en place pour évaluer le personnel conformément aux accords de performance conclus avec les autorités compétentes				
1.7	L'institution a mis en place un système de gestion des informations pour gérer les données relatives aux étudiants et au personnel, et pour suivre les performances des étudiants				
1.8	L'institution a mis en place des politiques spécifiques pour garantir et soutenir la diversité du personnel et des étudiants, en particulier la représentation des femmes et des personnes handicapées				

1.9	L'institution a mis en place une politique et des procédures standards pour assurer le bien-être du personnel et des étudiants				
Valeur totale de l'évaluation					
Valeur cumulée = $\frac{\text{Valeur totale de l'évaluation}}{9}$					

I. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION

GOUVERNANCE ET GESTION – 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

.....

GOUVERNANCE ET GESTION- 2^e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

GOUVERNANCE ET GESTION- 3^e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

GOUVERNANCE ET GESTION- 4^e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

2 . INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

Évaluez les infrastructures et les équipements de votre institution sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE 1 = INSUFFISANT 2 = SATISFAISANT					
3 = BIEN 4 = EXCELLENT					
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
2.1	L'institution dispose de suffisamment d'espaces de cours pour accueillir tous les étudiants en tenant compte de son propre mode de prestation				
2.2	L'institution fournit un espace d'apprentissage/ étude suffisant pour les étudiants, notamment un accès aux ressources d'apprentissage électroniques, comme l'exige son propre mode de prestation				
2.3	Le personnel académique et administratif a accès aux ressources informatiques et à Internet				
2.4	Les étudiants ont accès aux ressources informatiques et à Internet à un niveau approprié aux exigences du mode de prestation de l'institution				

2.5	L'institution dispose de suffisamment d'équipements de laboratoire pour accueillir les étudiants dans les programmes scientifiques, en tenant compte de son propre mode de prestation				
2.6	L'équipement de laboratoire est à jour et bien entretenu				
2.7	L'institution investit dans le maintien d'une bibliothèque à jour pour soutenir l'apprentissage académique et s'assure de la disponibilité de mécanismes d'accès appropriés selon son mode d'enseignement				
2.8	L'institution prend des dispositions pour gérer et entretenir les services publics et s'assurer de la disponibilité de mesures de sécurité appropriées				
Valeur accumulée de l'évaluation					
		Valeur cumulée / 8 = <u>Valeur accumulée de l'évaluation</u> =			

2. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS - 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

.....

3. FINANCES

Évaluez les ressources financières de votre institution sur la base des Normes suivantes en leur attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note 1 de Évaluation	Note 2 de Évaluation	Note 3 de Évaluation	Note 4 de Évaluation
3.1	L'institution a accès à des ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs en fonction de son budget et du coût unitaire des étudiants				
3.2	L'institution a mis en place des procédures pour attirer des fonds, notamment de l'industrie et du secteur des entreprises				
3.3	Des procédures budgétaires clairement spécifiées sont en place pour garantir que l'allocation des ressources reflète la vision, la mission et les objectifs de l'institution				
3.4	L'institution fournit un soutien financier aux étudiants méritants (bourses institutionnelles et/ou bourses d'études)				



3.5	Les informations relatives aux aides financières et aux critères d'attribution sont fournies aux étudiants et aux autres parties prenantes				
3.6	L'institution publie les états de ses revenus et de ses dépenses				
Valeur accumulée de l'évaluation					

3. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

RESSOURCES FINANCIÈRES - 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

RESSOURCES FINANCIÈRES - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

RESSOURCES FINANCIÈRES - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....

Recommandations:
.....
.....

4. ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Évaluez l'enseignement et l'apprentissage de votre institution sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
<p>0 = FAIBLE 1 = INSUFFISANT 2 = SATISFAISANT</p> <p>3 = BIEN 4 = EXCELLENT</p>					
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
4.1	L'institution encourage et récompense l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage				
4.2	L'institution a mis en place en permanence des procédures pour soutenir l'initiation à l'enseignement, à la pédagogie, au conseil et à l'amélioration des compétences d'enseignement et d'apprentissage du personnel par le biais de la formation continue et de l'apprentissage				
4.3	Les étudiants ont suffisamment d'opportunités de dialoguer avec les membres du personnel en petits groupes, individuellement ou via des plateformes électroniques				

4.4	Les ratios étudiants/ personnel et la charge de travail moyenne du personnel académique sont conformes aux normes acceptables pour le mode de prestation particulier, et sont tels que le retour d'information nécessaire aux étudiants peut être assuré				
4.5	L'institution a mis en place des politiques/ procédures pour promouvoir le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes qu'elle propose et ces politiques tiennent compte de la contribution de l'enseignement supérieur au développement socio-économique				
4.6	L'institution a développé une politique ou des critères pour le recrutement, le déploiement, le développement et la planification de la succession du personnel, ainsi qu'un système de mentorat et/ou d'apprentissage				

4.7	Les services d'assistance aux étudiants, notamment l'assistance académique et les services de conseil requis, sont fournis, conformément à son mode de prestation				
4.8	L'institution a mis en place des mécanismes pour aider les étudiants à devenir des apprenants indépendants, conformément à son mode de prestation				
4.9	L'institution dispose d'un bureau dédié à la promotion de la coopération internationale et à l'amélioration de la mobilité intra-africaine des étudiants et du personnel				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Valeur Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{9}$		



4. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....
.....

Recommandations:
.....
.....
.....

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....



Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....
.....

Recommandations:
.....
.....
.....

5. RECHERCHE, PUBLICATIONS ET INNOVATIONS

Évaluez la recherche, les publications et les innovations de votre institution sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE 1 = INSUFFISANT 2 = SATISFAISANT					
3 = BIEN 4 = EXCELLENT					
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
5.1	L'institution a une politique de recherche et une politique, une stratégie et un programme de publications. La politique de recherche met l'accent sur la recherche qui soutient le développement socio-économique de l'Afrique, entre autres				
5.2	L'institution a une politique et/ou une stratégie en matière d'innovation, de propriété intellectuelle et de prospective technologique				
5.3	L'institution a démontré sa capacité à obtenir des subventions de recherche de sources nationales ou internationales et à établir des partenariats avec l'industrie				



5.4	L'institution a mis en place des procédures pour aider le personnel académique à développer et à améliorer ses compétences en matière de recherche, notamment en recherche collaborative et en publication				
5.5	Le personnel et les étudiants publient leurs recherches dans des revues universitaires reconnues et déposent des brevets (le cas échéant)				
5.6	Les chercheurs sont encouragés et soutenus dans la présentation de leurs travaux de recherches lors de conférences nationales et internationales				
5.7	Les chercheurs sont encouragés et bénéficient de facilités, grâce à un budget de recherche et de développement, à s'engager dans des recherches pertinentes pour la résolution des problèmes africains et la création d'opportunités économiques et de développement				

5.8	L'institution encourage et récompense les recherches dont les résultats sont utilisés par la société				
5.9	L'institution dispose d'un mécanisme de partenariat avec l'industrie, notamment pour attirer les ressources de l'industrie. L'institution reçoit des demandes de l'industrie pour un appui spécifique à la recherche et à la formation				
5.10	L'institution a établi des liens pour promouvoir la recherche et les publications conjointes internationales				
Valeur Totale de l'évaluation					
		Valeur Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{10}$ =			

5. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE LA RECHERCHE, DES PUBLICATIONS ET DES INNOVATIONS

RECHERCHE, PUBLICATIONS ET INNOVATIONS - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

RECHERCHE, PUBLICATIONS ET INNOVATIONS - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

RECHERCHE, PUBLICATIONS ET INNOVATIONS - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....



Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

6. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE/SOCIÉTAL

Évaluez l'engagement communautaire/sociétal de votre institution sur la base des Normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
		0 = FAIBLE	1 = INSUFFISANT	2 = SATISFAISANT	
		3 = BIEN	4 = EXCELLENT		
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
6.1	L'institution a mis en place une politique et une procédure pour s'engager auprès de la communauté locale ou de la société en général. La communauté demande souvent une assistance académique/de recherche spécifique à l'institution				
6.2	L'institution encourage les départements et le personnel à développer et à mettre en œuvre des stratégies d'engagement communautaire				
6.3	Les étudiants sont tenus de s'engager auprès des communautés dans le cadre de leurs travaux universitaires				
6.4	L'institution a noué des partenariats avec d'autres sous-secteurs de l'éducation afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans le pays et la région				



6.5	L'institution diffuse des informations sur ses activités d'engagement communautaire auprès de la communauté locale				
6.6	L'institution propose des formations pertinentes de courte durée à la communauté/à la société dans son ensemble, en fonction des besoins identifiés et en soutenant les opportunités économiques identifiées				
6.7	L'institution met ses installations à la disposition (dans la mesure du possible) de la communauté locale afin de soutenir les activités de développement communautaire et socio-économique				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Valeur Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{7}$		

6. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE / SOCIÉTAL

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE/SOCIÉTAL - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE/SOCIÉTAL - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE/SOCIÉTAL - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

I. Résumé de l'Évaluation au Niveau Institutionnel				
Norme majeure	Note Cumulée 1	Note Cumulée 2	Note Cumulée 3	Note Cumulée 4
Gouvernance et Gestion				
Infrastructures				
Finances				
Enseignement et apprentissage				
Recherche, Publications et Innovations				
Engagement Sociétal				
Total				

Note de l'Évaluation = Note Cumulée Totale /6 =

Spécification de l'Évaluation de la Qualité

Note de l'Évaluation inférieure à 1.0 → Qualité FAIBLE

Note de l'Évaluation entre 1.0 et 1.99 → **Qualité INSUFFISANTE**

Note de l'Évaluation entre 2.0 et 2.79 → **Qualité SATISFAISANTE**

Note de l'Évaluation entre 2.8 et 3.5 → **BONNE Qualité**

Note de l'Évaluation supérieure à 3.5 → **Qualité EXCELLENTE**

La qualité globale au niveau institutionnel est évaluée en tant que _____

Auto-évaluation au niveau du programme

Vous pouvez également soumettre chacun de vos programmes aux six évaluations ci-dessus. Cela vous permettra de connaître les performances de vos programmes dans les différents domaines sélectionnés.

7.0 PLANIFICATION ET GESTION DU PROGRAMME

Évaluez la planification et la gestion du programme sur la base des Normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
7.1	Le programme est conforme à la mission et à la vision générales de l'institution				
7.2	Le programme répond aux critères d'accréditation nationaux				
7.3	L'institution alloue des ressources suffisantes pour soutenir le programme				
7.4	Il existe un ou plusieurs coordinateurs de programme chargés de gérer et de garantir la qualité du programme				
7.5	Le mode d'enseignement tient compte des besoins et des défis de tous les étudiants ciblés				
7.6	Le personnel enseignant du programme possède le type et le niveau de qualification appropriés				

7.7	Le programme est régulièrement soumis à un examen interne et externe, de manière participative, afin de refléter les développements dans le domaine d'étude				
7.8	La planification du programme comprend une stratégie d'utilisation de la technologie adaptée au programme, aux installations disponibles et aux étudiants visés				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{8}$ =		

7. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DU PROGRAMME ET DE LA GESTION

PROGRAMME ET GESTION - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

PROGRAMME ET GESTION - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

PROGRAMME ET GESTION - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

PROGRAMME ET GESTION – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....
.....
.....

Recommandations:

.....
.....
.....
.....

8.0 ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES

Évaluez l'élaboration de programmes académiques au niveau du programme sur la base des Normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
8.1	Le programme d'études spécifie clairement les apprenants cibles et les résultats d'apprentissage/compétences pour chaque module/cours et pour le programme dans son ensemble				
8.2	Le programme est régulièrement mis à jour pour tenir compte des nouvelles connaissances et des besoins d'apprentissage afin de soutenir le développement de l'Afrique				
8.3	Les modules/cours sont planifiés de manière cohérente et offrent aux étudiants un parcours d'apprentissage séquentiel en vue de l'obtention d'une qualification				

8.4	Le programme d'études comprend un équilibre approprié entre les connaissances et les compétences théoriques, pratiques et expérimentales (le cas échéant), ainsi que les domaines de base et les domaines à option				
8.5	Le programme d'études a été élaboré afin de maximiser les parcours professionnels des étudiants, les possibilités d'articulation avec d'autres qualifications pertinentes et les perspectives d'emploi				
8.6	L'élaboration de programmes académiques est le fruit de recherches approfondies et de consultations avec les parties prenantes concernées, notamment les planificateurs du secteur public, l'industrie et d'autres employeurs				
8.7	Le programme d'études reflète les valeurs africaines positives, la sensibilité au genre et les besoins de la société				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{7}$ =		

8. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES

ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES - 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

ÉLABORATION DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

9.0 ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Noter l'enseignement et l'apprentissage au niveau du programme sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
9.1	L'enseignement et l'apprentissage sont basés sur des résultats d'apprentissage explicites qui sont en adéquation avec les objectifs du programme et du cours				
9.2	Une stratégie claire est en place pour identifier le matériel pédagogique nécessaire en vue de soutenir l'exécution du programme				
9.3	Les supports d'apprentissage sont clairement présentés, font référence aux objectifs et résultats d'apprentissage et indiquent le temps d'étude				
9.4	Le matériel d'apprentissage a été conçu dans le but d'engager les étudiants sur les plans intellectuel, éthique et pratique				
9.5	Les procédures d'examen du programme comprennent l'examen et l'amélioration du matériel				

9.6	Du matériel innovant d'enseignement et d'apprentissage est fourni aux étudiants				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{6}$ =		

9. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE- 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

10. ÉVALUATION

Noter l'évaluation au niveau du programme sur la base des Normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE 1 = INSUFFISANT 2 = SATISFAISANT					
3 = BIEN 4 = EXCELLENT					
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
10.1	L'institution a mis en place des systèmes pour les examinateurs externes				
10.2	Des informations claires sur le mode d'évaluation sont fournies pour tous les cours/modules qui composent le programme				
10.3	L'évaluation fait partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage et vise à garantir une maîtrise par les étudiants des résultats spécifiques				
10.4	Le niveau de défi des évaluations est approprié au programme spécifique et aux étudiants ciblés				
10.5	Une variété de méthodes d'évaluation est utilisée dans le programme				

10.6	Les procédures de notation garantissent la cohérence et la précision, ainsi que le retour d'information aux étudiants				
Valeur Totale de l'évaluation					
		Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{6} =$			

10. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE L'ÉVALUATION

ÉVALUATION - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉVALUATION - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉVALUATION - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉVALUATION – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....
.....

Recommandations:
.....
.....
.....

I I. PROGRAMME/ RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Noter les résultats du programme sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
11.1	Les progrès des étudiants sont suivis tout au long du programme et une alerte précoce est prévue pour les étudiants à risque				
11.2	Les taux d'achèvement par cohorte sont conformes aux normes établies pour la matière et le mode de prestation et des stratégies visant à augmenter les taux d'achèvement sont en place				
11.3	Un retour d'information de qualité est fourni aux étudiants				
11.4	Des pairs experts et/ ou des organismes professionnels examinent la pertinence et la qualité de l'apprentissage réalisé par les étudiants				
11.5	Il existe des liens établis avec des employeurs potentiels qui facilitent l'emploi des diplômés				

11.6	Des études de suivi des diplômés et de leurs employeurs sont menées pour obtenir un retour d'information sur les résultats des diplômés				
11.7	Le programme dispose d'un plan de recherche efficace avec des mécanismes de mise en œuvre, d'évaluation et de retour d'information appropriés				
11.8	La recherche et le conseil sont entrepris dans le domaine concerné pour résoudre les problèmes industriels et soutenir le développement social et économique				
Valeur Totale de l'évaluation					
		Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{8}$			

II. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DU PROGRAMME / DES RÉSULTATS ACADÉMIQUES

PROGRAMME / RÉSULTATS ACADÉMIQUES - 1^{ère} Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

PROGRAMME / RÉSULTATS ACADÉMIQUES - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

PROGRAMME / RÉSULTATS ACADÉMIQUES - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....

Recommandations:
.....
.....

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION AU NIVEAU DU PROGRAMME

Résumé de l'évaluation au niveau du Programme	
Norme Majeure	Note Cumulée
Planification et gestion des programmes	
Élaboration de programmes académiques	
Enseignement et apprentissage	
Évaluation	
Résultats du programme	
Total	
<p>Note de l'Évaluation = <u>Total Note Cumulée</u> = 5</p> <p>Spécification de l'évaluation de la qualité</p> <p>Note de l'évaluation inférieure à 1.0 → qualité FAIBLE</p> <p>Note de l'évaluation comprise entre 1.0 et 1.99 → qualité INSUFFISANTE</p> <p>Note de l'évaluation comprise entre 2.0 et 2.79 → qualité SATISFAISANTE</p> <p>Note de l'évaluation comprise entre 2.8 et 3.5 → BONNE qualité</p> <p>Note de l'évaluation supérieure à 3.5 → qualité EXCELLENTE</p>	
<p>La qualité globale au niveau du programme est évaluée en tant que _____</p>	

12 DIGITALISATION, APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/ APPRENTISSAGE VIRTUEL

Notez les résultats du programme sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4) 0 = FAIBLE 1 = INSUFFISANT 2 = SATISFAISANT 3 = BIEN 4 = EXCELLENT					
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
12.1	L'institution fait un usage intensif de la technologie pour l'apprentissage et veille à ce que les infrastructures technique nécessaire à l'enseignement (par exemple ordinateurs, Internet, électricité, installations audio/vidéo) soient pleinement opérationnelles				
12.2	Un processus est en place pour surveiller et maintenir l'équipement et la technologie en état de bon fonctionnement et aussi pour faciliter les contrats de maintenance annuels				
12.3	L'institution alloue un budget annuel suffisant pour remplacer, ajouter et déployer de nouvelles technologies et des installations connexes				

12.5	Des installations TIC adéquates sont disponibles dans l'institution et sont accessibles à l'ensemble du personnel académique et administratif				
12.6	9.7.1 L'université dispose d'un centre chargé des TIC et de la digitalisation				
12.7	9.7.2 L'Université dispose de centres d'enseignement et d'apprentissage où le personnel et les étudiants sont formés à l'apprentissage virtuel				
12.8	L'institution surveille constamment la performance des plateformes et processus d'apprentissage en ligne / virtuel, en termes de qualité, d'accès et d'équité				
12.9	L'institution a clairement établi des directives pour sélectionner, examiner, contrôler et fournir des conseils aux gestionnaires et au personnel du Centre des TIC et de la digitalisation				
12.10	L'institution a une politique en matière de TIC / digitalisation				

12.11	9.8.1 L'institution obtient un retour d'information de la part des apprenants et du personnel sur l'adéquation et l'accessibilité des équipements d'appui et des ressources d'apprentissage disponibles en son sein concernant l'apprentissage en ligne / assisté par ordinateur				
12.12	Le résultat du retour d'information est pris en compte et des mesures correctives appropriées sont prises pour remédier à toute insuffisance				
12.13	Une provision est prévue dans le budget pour faire face à des urgences imprévues dans la fourniture d'équipements d'aide à l'apprentissage				
12.14	L'université organise régulièrement des programmes de renforcement des capacités sur l'enseignement et l'apprentissage en ligne				
12.15	L'université dispose de bonnes infrastructures pour les webinaires et les vidéoconférences en ligne				

12.16	L'institution dispose de procédures claires permettant aux apprenants d'accéder aux installations des autres institutions disponibles sur une base de partage				
Valeur Totale de l'évaluation					
		Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{8}$			

12. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DE LA DIGITALISATION, DE L'APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/ APPRENTISSAGE VIRTUEL

DIGITALISATION, APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/ APPRENTISSAGE VIRTUEL - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

DIGITALISATION, APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/
APPRENTISSAGE VIRTUEL - **2e Évaluation**

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

DIGITALISATION, APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/
APPRENTISSAGE VIRTUEL - **3e Évaluation**

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

DIGITALISATION, APPRENTISSAGE ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE/
APPRENTISSAGE VIRTUEL – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

13 ÉQUIPEMENTS DE BIBLIOTHÈQUE

Noter les résultats du programme sur la base des normes suivantes en attribuant une Note (0, 1, 2, 3, ou 4)					
0 = FAIBLE		1 = INSUFFISANT		2 = SATISFAISANT	
3 = BIEN		4 = EXCELLENT			
Point de Référence	Normes d'Évaluation de la Qualité	Note de l'Évaluation 1	Note de l'Évaluation 2	Note de l'Évaluation 3	Note de l'Évaluation 4
13.1	Les installations de la bibliothèque de l'institution sont développées - avec des livres et des ressources physiques et numériques				
13.2	Le catalogue de la bibliothèque est à jour et facilement accessible aux apprenants				
13.3	La bibliothèque est informatisée et dispose de suffisamment de matériel disponibles sous forme électronique (livres électroniques, journaux électroniques)				
13.4	La bibliothèque fournit des ressources électroniques et des services de reprographie au personnel et aux apprenants				
13.5	Il existe un service d'emprunt inter-bibliothèques accessible aux étudiants et au personnel				

13.6	La bibliothèque dispose d'un personnel qualifié en nombre suffisant, formé pour traiter les derniers médias électroniques et fournir une assistance adéquate aux apprenants pour qu'ils puissent accéder aux équipements de la bibliothèque				
13.7	L'allocation de ressources financières pour l'entretien, la maintenance et le développement de la bibliothèque est justifiée				
Valeur Totale de l'évaluation					
			Note Cumulée = $\frac{\text{Valeur Totale de l'évaluation}}{8}$		

13. VOTRE ANALYSE ET VOTRE AUTO-ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

ÉQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE - 1ère Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE - 2e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:

.....

.....

.....

.....

Domaines à améliorer identifiés:

.....

.....

.....

.....

Recommandations:

.....

.....

.....

ÉQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE - 3e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....
.....

Recommandations:
.....
.....
.....

ÉQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE – 4e Évaluation

Résumé des points forts et des points à améliorer

Points forts identifiés:
.....
.....
.....

Domaines à améliorer identifiés:
.....
.....
.....

Recommandations:
.....
.....
.....

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION AU NIVEAU DU PROGRAMME

Résumé de l'évaluation au niveau du programme	
Norme majeure	Note Cumulée
Digitalisation, apprentissage assisté par la technologie/ apprentissage virtuel	
Équipements de la bibliothèque	
Total	